

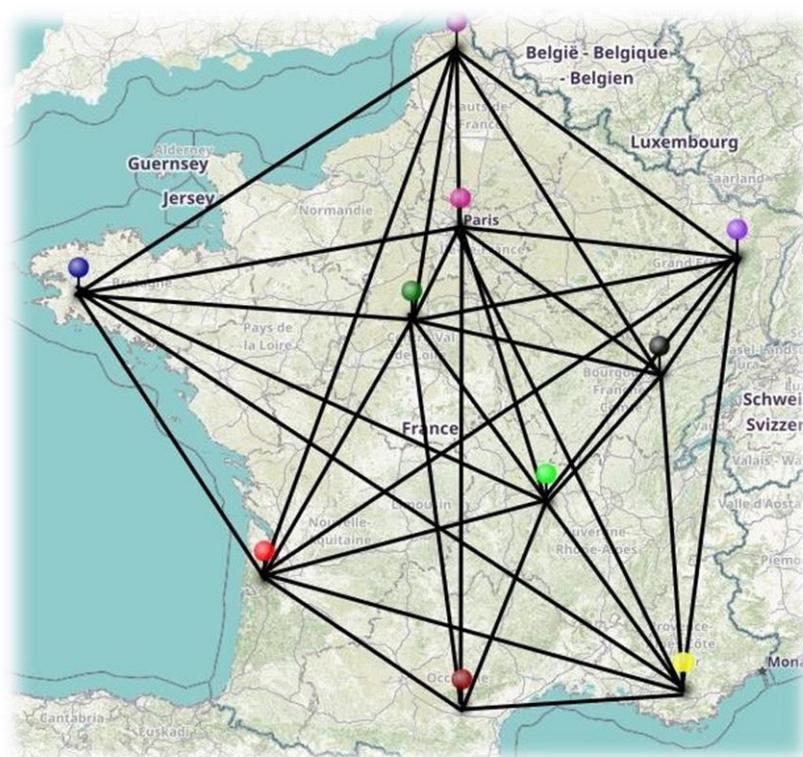
UNIVERSITE DE GRENOBLE

Sciences Po Grenoble

Audrey BOYER

Master « Techniques, Sciences, Décisions »

La mise en réseau : véritable levier pour le développement des Projets Alimentaires Territoriaux ?



Stage effectué à Terres en villes, dans le cadre du Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé (RnPAT)

Janvier – Juin 2018

Sous la direction de :

Hélène CAUNE, tutrice à l'IEP de Grenoble

Serge BONNEFOY, maître de stage dans la structure d'accueil

UNIVERSITE DE GRENOBLE

Sciences Po Grenoble

Audrey BOYER

Master « Techniques, Sciences, Décisions »

La mise en réseau : véritable levier pour le développement des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ?

Stage effectué à Terres en villes, dans le cadre du Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé (RnPAT)

Janvier – Juin 2018

Sous la direction de :

Hélène CAUNE, tutrice à l'IEP de Grenoble

Serge BONNEFOY, maître de stage dans la structure d'accueil

REMERCIEMENTS :

Parvenue au terme de ce travail et de ce stage de six mois, je voudrais remercier :

- Serge Bonnefoy, pour m'avoir confié une mission de stage enrichissante me permettant de me plonger dans les politiques alimentaires et agricoles et de réaliser des déplacements passionnants dans toute la France. Je le remercie également pour m'avoir laissé une grande part d'autonomie dans mon travail ;

- L'équipe de Terres en villes, composée de Paul Mazerand et Marc Nielsen, pour le temps qu'ils ont passé à relire mon travail en fin de stage ainsi que pour leurs conseils avisés. Je remercie également chaleureusement Damien Montégu pour avoir répondu patiemment à toutes mes interrogations et avoir été mon collègue de Janvier à Avril 2018 ;

- Hélène Caune, pour avoir accepté d'être ma tutrice de stage et m'avoir conseillé pour la rédaction du mémoire ;

- Toutes les personnes qui ont accepté mes demandes d'entretiens et ont répondu à mes questions, que ce soit dans le cadre du stage comme dans le cadre du présent mémoire ;

- Mes proches, pour leur précieux soutien dans cette dernière ligne droite.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	2
INTRODUCTION.....	3
PARTIE I : DEFINITIONS ET REVUE DE LITTERATURE.....	6
CHAPITRE 1 : Transition agricole et alimentaire, PAT, RnPAT, mise en réseau : de quoi parle-t-on ?.....	7
CHAPITRE 2 : Le développement territorial, facilité par la mise en réseau ?	16
CHAPITRE 3 : Choix de cas et méthode	22
PARTIE II : LA MISE EN RESEAU A L'EPREUVE DES PAT.....	25
CHAPITRE 1 : Six projets alimentaires territoriaux face à la mise en réseau	26
CHAPITRE 2 : Approfondir la réflexion sur la mise en réseau et le développement des projets alimentaires territoriaux	37
CONCLUSION	42
BIBLIOGRAPHIE :	45
Table des annexes.....	53
ANNEXES	54
Table des matières	66

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AAP : Appel A Projet

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

APCA : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

EGA : Etats Généraux de l'Alimentation

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ESS : Economie Sociale et Solidaire

GOUTER : GOUvernance alimentaire TERRitoriale

IUFN: International Urban Food Network

LAAAF : Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt

MCDR : Mobilisation Collective en faveur du Développement Rural

PAT : Projet Alimentaire Territorial

PCT : Plan Climat Territorial

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PNA : Programme National pour l'Alimentation

PNR : Parc Naturel Régional

RnPAT: Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé

INTRODUCTION

« Entre la méfiance croissante à l'égard de la production alimentaire industrielle, la crise que vivent les agriculteurs français et la montée de régimes alimentaires alternatifs, s'alimenter commencerait presque à relever d'un acte politique. »¹

Depuis les années 1980, les scandales alimentaires se sont multipliés : huile de colza frelatée, maladie de la « vache folle » ou plus récemment des œufs contaminés par du fipronil². Tout cela a engendré une certaine défiance des consommateurs pour les produits industriels et a montré « *la complexité du circuit alimentaire* »³. De plus en plus de consommateurs ont de fortes attentes quant à « *la qualité et à la provenance de leur alimentation* »⁴. D'après une étude réalisée par OpinionWay, 53% des français achètent un produit en fonction de sa composition⁵ et 42% en fonction de sa provenance⁶. Face à ces questionnements sur l'alimentation, divers acteurs se mobilisent et de nombreuses initiatives voient le jour. En 2014, l'Etat s'est emparé du sujet en instaurant, dans la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF), les « Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) »⁷. Ces derniers permettent à divers acteurs de s'associer, sur un territoire donné, pour développer un projet commun ayant pour but de répondre aux enjeux de l'ancrage territorial de l'alimentation. Ils doivent revêtir les 3 dimensions du développement durable à savoir l'économie, l'environnement et le social⁸.

En 2015, Terres en villes et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) s'associent pour créer le Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé (RnPAT). Il vise à « *mettre en réseau tous les acteurs pour favoriser la co-construction et la mise en œuvre partagée des projets alimentaires territoriaux* ».⁹ Notre stage s'est déroulé au sein de l'association Terres en villes, dans le cadre du RnPAT. La

¹ ETIENNE E., « Le grand débat sur l'alimentation n'a pas eu lieu », *Esprit*, 2017/12, p30

² LE MONDE, « Le scandale alimentaire, scénario à répétition du secteur agroalimentaire et de la grande distribution », *lemonde.fr*, 11/08/17

³ Ibid

⁴ MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, « L'alimentation : un nouvel enjeu de développement durable pour les territoires », *ecologique-solidaire.fr*, 2017, p6

⁵ En hausse de 18 points depuis l'étude précédente en 2013

⁶ Etude réalisée par OpinionWay en 2015 pour l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA). Voir la présentation des résultats [ici](#)

⁷ LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (1), Article 39, [legifrance.gouv.fr](#)

⁸ MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, « Construire votre projet alimentaire territorial pour rapprocher production locale et consommation locale », [agriculture.gouv.fr](#), 2015, p2

⁹ RNPAT, « Présentation du réseau », [mpat.fr](#)

mission de stage qui nous a été confiée s'inscrit dans un contexte particulier : la multiplication de réseaux autour des PAT, à l'échelle régionale. En effet, plusieurs régions sont en train de mettre en place leur réseau régional des PAT. De fait, la mission confiée était la suivante : réaliser une étude à propos des dynamiques locales, régionales et nationales en faveur des PAT. Une des questions principales était de s'interroger sur les articulations possibles entre le réseau national et les différents réseaux régionaux autour des PAT actuellement en cours de développement.

Le présent mémoire souhaite aller plus loin que la mission de stage confiée en proposant une réflexion sur la mise en réseau en tant qu'outil pour développer les projets alimentaires territoriaux sur le territoire national. En effet, alors que la mission de stage nous a amené à se questionner sur les types d'articulations possibles entre un réseau national et des réseaux à l'échelon régional, nous voulons ici nous interroger sur la mise en réseau en elle-même et ses apports aux porteurs de PAT. Notre problématique est donc la suivante : dans quelle mesure la mise en réseau des projets alimentaires territoriaux est-elle pertinente pour leur développement sur le territoire national ?

De manière générale, les réseaux permettent « *d'échanger des informations et des expériences, promouvoir des solutions [...] et produire de l'expertise et des connaissances.* »¹⁰ Le RnPAT s'inscrit bien dans ce cadre-là puisqu'il permet aux membres du réseau d'échanger entre eux lors de divers séminaires ou forum organisés et qu'il produit également de l'expertise sur les projets alimentaires territoriaux. Les entretiens¹¹ menés dans le cadre de notre stage font ressortir, de la part des personnes interrogées, le besoin pour les porteurs de PAT d'échanger entre pairs. Cependant, d'autres besoins ressortent, de manière plus systématique, comme le besoin de financements et le besoin d'un accompagnement méthodologique. De fait, nous souhaitons défendre l'hypothèse selon laquelle la mise en réseau est certes importante mais ne peut se substituer aux financements et/ou à un accompagnement méthodologique pour développer un PAT.

Afin de traiter le sujet, ce mémoire sera partagé en 2 parties. Une première partie, plutôt théorique, s'attachera à définir de façon claire et précise les termes du sujet et à faire un tour d'horizon de la littérature sur le développement local et la mise en réseau. Ensuite, une seconde partie, plutôt empirique, s'attachera à tester notre hypothèse en comparant différents

¹⁰ LE NAOUR G., « Réseaux et politiques publiques », *Administration et éducation, revue de l'Association française des acteurs de l'éducation*, 2012, p4

¹¹ 40 entretiens ont été réalisés avec des porteurs de PAT et des structures accompagnatrices, dans 6 régions françaises différentes, en avril et mai 2018

PAT sur le territoire français. La confrontation de notre hypothèse avec des entretiens réalisés sur le terrain¹², ainsi qu'avec diverses données, permettra de l'infirmier ou de la confirmer.

¹² Dans le cadre du stage, mais également d'autres réalisés dans le cadre du mémoire

PARTIE I : DEFINITIONS ET REVUE DE **LITTERATURE**

« Les Français sont en train de changer leur alimentation et les représentations qui l'entourent bien plus vite que les décideurs ne le pensent »¹³

Dans cette première partie, il s'agira de définir, dans un premier chapitre, les différentes notions que nous allons utiliser tout au long de ce mémoire. En effet, qu'entend-on lorsque l'on parle de « transition agricole et alimentaire », de « PAT » ou encore de « mise en réseau » ? Dans un deuxième chapitre, nous ferons un tour d'horizon de la littérature à propos du développement territorial et de la mise en réseau, afin d'appréhender l'articulation qu'il peut y avoir entre ces deux notions. Enfin, dans un troisième chapitre, nous préciserons comment nous allons, dans une seconde partie, répondre à notre problématique et tester notre hypothèse, à travers le choix de cas spécifiques à étudier avec une méthodologie précise.

¹³ Pascal Canfin, directeur général du WWF France. Voir [ici](#)

CHAPITRE 1 : Transition agricole et alimentaire, PAT, RnPAT, mise en réseau : de quoi parle-t-on ?

I. Transition agricole et alimentaire : une notion qui se répand

Depuis quelques années, il n'est pas rare d'entendre parler de « transition agricole et alimentaire ». Ce terme a d'ailleurs été utilisé récemment lors des Etats Généraux de l'Alimentation (EGA)¹⁴ : de façon informelle, plusieurs organismes ont créé une plateforme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire « *pour faire entendre la voix de la société civile* »¹⁵. Cependant, il n'est pas toujours aisé de savoir ce que cache ce terme.

Comme l'expliquent Claire Lamine et Yuna Chiffolleau, « *le processus de modernisation agricole a généré une dissociation croissante des enjeux agricoles et alimentaires* »¹⁶. Ainsi, l'alimentation et l'agriculture ont suivi deux voies différentes et ont été traitées séparément dans les politiques publiques. Mais, récemment, de plus en plus de personnes prenant conscience de cette « *déconnexion* »¹⁷ entre l'agriculture et l'alimentation, choisissent de se tourner vers les circuits courts¹⁸. Pour rappel, le Ministère de l'Agriculture considère qu'un « circuit court » est « *un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur* »¹⁹. Or, le développement des circuits courts n'est qu'un des éléments qui contribue à la transition agricole et alimentaire. D'après Henri Rouillé d'Orfeuil, « *la transition, c'est une affaire d'acteurs, en l'occurrence d'acteurs de l'alimentation responsable et durable* »²⁰, notamment ceux de la chaîne de production et de consommation des aliments et les autorités publiques. De fait, nous pouvons dire, avec Angela Hilmi, que la transition agricole et alimentaire est un processus permettant « *d'enjamber les pratiques*

¹⁴ Ils ont eu lieu de juillet à décembre 2017

¹⁵ ETATS GENEREAUX DE L'ALIMENTATION, « Plateforme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire », *egalimentation.gouv.fr*, 2017

¹⁶ LAMINE C., CHIFFOLEAU Y., « Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : dynamiques et défis », *Pour*, 2012/3, N°215-216, p85

¹⁷ Ibid

¹⁸ Voir annexe 1

¹⁹ ALIM'AGRI, « Recensement agricole : 1 producteur sur 5 vend en circuit court », *agriculture.gouv.fr*, 11/01/12

²⁰ ROUILLE D'ORFEUIL H., *Transition agricole et alimentaire : la revanche des territoires*, Ed. Charles Léopold Mayer, 2018, p207

agricoles non durables [...] pour aller vers des territoires viables »²¹ et favoriser une alimentation durable et responsable.

Or, pour Henri Rouillé d'Orfeuil la transition agricole et alimentaire ne peut se faire du jour au lendemain : « *entre l'étape initiale où apparaissent en milieu hostile des initiatives isolées et une transition aboutie, se trouvent des constructions intermédiaires portées par des dynamiques territoriales, qui peuvent prendre la forme et l'appellation de "projets alimentaires territoriaux" (PAT)* »²². Ainsi, les projets alimentaires territoriaux seraient des outils utilisés par certains territoires pour permettre à la transition agricole et alimentaire de voir le jour.

II. Des projets alimentaires territoriaux pour favoriser la transition agricole et alimentaire

A) L'instauration des PAT dans la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF)

Il convient de faire le point sur ce qu'on appelle les projets alimentaires territoriaux ou « PAT », car ils sont au cœur de notre mission de stage et de notre sujet de mémoire. Instaurés par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF), ils sont « *élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.* »²³ Ainsi, les projets alimentaires territoriaux invitent tous les acteurs d'un territoire à co-construire un système alimentaire territorial.

Ces projets sont activement promus par l'Etat, qui s'est fixé l'objectif d'atteindre 500 PAT à l'horizon 2020. L'Etat soutient le développement des PAT à travers le Programme National pour l'Alimentation (PNA). Chaque année, un appel à projet (AAP) est lancé et récompense quelques dizaines de projets pour leur travail, via des financements. De plus, afin de renforcer la visibilité et la reconnaissance de tels projets sur le territoire national, une instruction ministérielle a défini, en mars 2017, 12 critères permettant une reconnaissance

²¹ HILM A., *La transition agricole, une autre logique*, Le Réseau Plus et Mieux, 2012, p76

²² ROUILLE D'ORFEUIL H., 2018, p209

²³ LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (1), Article 39, legifrance.gouv.fr

officielle des PAT. Cela permet aux porteurs de projets retenus de pouvoir utiliser, pendant 3 ans, la marque nationale « PAT reconnu par le ministère de l’Agriculture »²⁴, symbolisée par le logo ci-dessous. Le fait d’être reconnu PAT par le ministère de l’Agriculture ne donne pas droit à des financements.

Le logo de la marque nationale « PAT reconnu par le ministère de l’Agriculture »²⁵ :



Bien qu’il existe une définition des PAT, il est important de noter qu’il est encore difficile d’appréhender toute la réalité autour des PAT et notamment autour de la définition de ce qui fait un « projet alimentaire territorial ». En effet, faut-il seulement appeler « PAT » les projets qui ont été reconnus par le Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation ? Cela ne nous semble pas pertinent puisque, pour l’heure, seuls 19 projets ont été reconnus²⁶. Faut-il considérer qu’un projet est un « PAT » à partir du moment où il est lauréat de l’appel à projet du PNA ? Cela agrandit le spectre d’étude mais ne rend pas compte de la réalité du terrain, qui est bien plus riche. Ainsi, dans ce mémoire, nous prendrons en considération des projets ayant été reconnus par le Ministère, des projets ayant été lauréats de l’appel à projet du PNA mais également des projets qui se rapprochent des objectifs d’un PAT et qui ne sont, pour l’heure, ni lauréats ni reconnus.

Plus concrètement, le cadre opérationnel d’un PAT vise à « *passer d’un fonctionnement en silo à un système en réseau* »²⁷. En effet, pour qu’un projet alimentaire

²⁴ ALIM’AGRI, « Reconnaissance des projets alimentaires territoriaux », *agriculture.gouv.fr*, 03/04/17

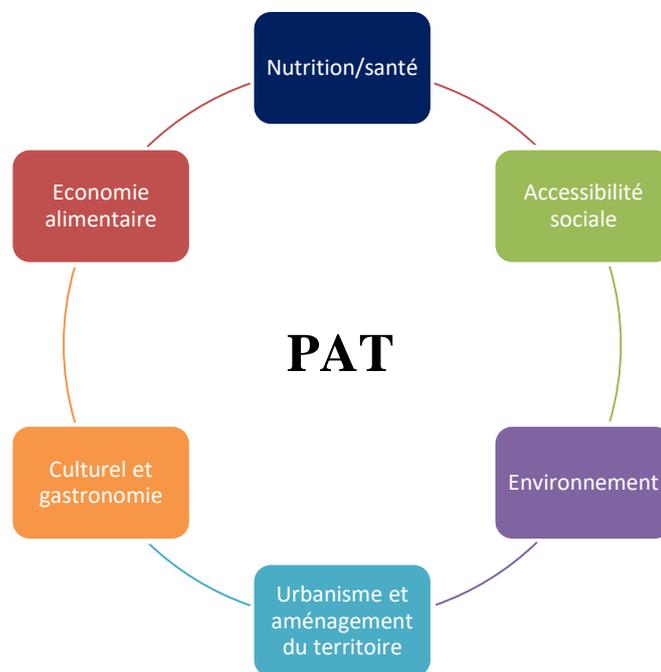
²⁵ ALIM’AGRI, « Faire reconnaître un projet alimentaire territorial », *agriculture.gouv.fr*, 09/05/18

²⁶ Voir la liste complète [ici](#)

²⁷ EAU, BIO & TERRITOIRES, « Un territoire qui se mange : (dés)équilibres alimentaires territoriaux », *eauetbio.org*

territorial voit le jour et se développe, il faut que différents types d'acteurs, qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler ensemble, se rassemblent autour du même objectif : promouvoir une alimentation et une agriculture plus durable, autrement dit contribuer à la transition agricole et alimentaire. Un PAT fonctionne donc, par essence, en réseau. De plus, un PAT doit intégrer, dans l'idéal, différents champs thématiques tels que l'économie alimentaire, la nutrition/santé, l'accessibilité sociale, l'environnement, l'urbanisme et aménagement du territoire et la dimension autour de la culture et de la gastronomie²⁸.

Les six champs thématiques d'un PAT²⁹ :



B) Le Réseau national pour un Projet Alimentaire co-construit et partagé (RnPAT) : au service des porteurs de PAT

Le projet RnPAT (2015-2018) montre bien cet engouement autour des projets alimentaires territoriaux. Retenu en 2015 dans le cadre de l'appel à propositions « Mobilisation Collective en faveur du Développement Rural » (MCDR) du Réseau Rural

²⁸ Distingués par Terres en villes. Voir [ici](#), p10

²⁹ Schéma créé par Audrey Boyer

Français, c'est l'association Terres en villes qui en est le chef de file³⁰. Créée en 2000, Terres en villes est une association qui œuvre pour faciliter, accompagner et participer à l'élaboration et la mise en place des politiques agricoles et alimentaires périurbaines. L'association met en réseau différents acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations³¹. Ses activités s'organisent autour de 5 chantiers :

- la co-construction des politiques agricoles périurbaines
- la protection et la gestion concertée des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains
- l'économie agricole et la gouvernance alimentaire des agglomérations
- la prise en compte de l'agriculture et des espaces ouverts périurbains par les politiques européennes
- la forêt périurbaine

Nous avons réalisé notre stage dans cette association, dans le cadre du projet RnPAT.

Le Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé (RnPAT) poursuit le but de « *mettre en réseau tous les acteurs pour favoriser la co-construction et la mise en œuvre partagée des projets alimentaires territoriaux dans lesquels les collectivités porteuses du projet de territoire sont fortement impliquées.* »³² Ce réseau rassemble actuellement 67 membres issus de 4 sphères différentes : l'Etat et les collectivités, le monde économique, le monde de la recherche et la société civile³³. Il organise régulièrement des séminaires autour de thématiques spécifiques³⁴, « *produit ou coproduit des outils méthodologiques et contribue à l'amélioration des politiques publiques françaises et européennes* »³⁵. Il est intéressant de noter que le projet du RnPAT va se poursuivre entre 2018 et 2021 puisqu'il a été, une nouvelle fois, lauréat de l'appel à projet du MCDR du Réseau Rural Français³⁶.

De 2015 à 2018, les activités du RnPAT ont été organisées autour de 4 axes :

- Mettre en réseau les partenaires et autres acteurs en faveur de la co-construction d'un projet alimentaire territorial (2015-2018) : il s'agit de mettre en réseau les acteurs représentant « *les*

³⁰ L'APCA est co-pilote du projet

³¹ Voir la présentation de Terres en villes [ici](#)

³² RNPAT, « Présentation du réseau », [rnpat.fr](#)

³³ RNPAT, « Conférence annuelle du RnPAT – lundi 02 juillet : Bienvenue aux nouveaux membres et à la nouvelle équipe de coordination », [rnpat.fr](#), 11/07/18

³⁴ Voir un exemple de séminaire organisé [ici](#)

³⁵ RNPAT, « Présentation du réseau », [rnpat.fr](#)

³⁶ RNPAT, « Le RnPAT lauréat de l'appel à projet MCDR (2018-2021) », [rnpat.fr](#), 20/07/18

différents territoires, les différents champs de la gouvernance alimentaire et les différents statuts » mais également d'associer les réseaux ruraux régionaux à la démarche³⁷.

- Proposer un ou des grands types de démarches de co-construction du projet alimentaire territorial (2016-2017) : le but de cet axe est de proposer des outils concrets et opérationnels.
- Approfondir les thèmes stratégiques d'un projet alimentaire territorial (2016-2018) c'est-à-dire en se basant sur les 6 champs thématiques d'un PAT, vu ci-dessus
- Capitaliser les résultats du projet pour mieux transférer et faire perdurer la démarche (2015-2018) : il s'agit ici de diffuser les principaux résultats.

Notre mission de stage entraine dans le dernier axe du projet et découlait d'un contexte particulier qu'il est pertinent de développer ici. Les PAT suscitant un grand intérêt auprès des acteurs territoriaux et régionaux, ils se multiplient sur tout le territoire national. De plus, plusieurs régions envisagent de mettre en place un réseau régional autour des projets alimentaires territoriaux. Nous en avons identifié 7³⁸. C'est la raison pour laquelle le RnPAT a jugé pertinent de conduire une étude pour réfléchir aux articulations possibles entre les différents échelons que sont le national, le régional et le local, dans le but de répondre au mieux aux besoins des porteurs de PAT et de faciliter le développement de tels projets.

C) Tour d'horizon des PAT sur le territoire national

Afin d'appréhender au mieux les projets alimentaires territoriaux, il semble nécessaire d'en faire un tour d'horizon sur le territoire national. A ce jour, 19 PAT ont été reconnus par le Ministère de l'Agriculture, et peuvent donc utiliser le logo de la marque nationale³⁹. Au cours des deux précédents appels à projets dans le cadre du PNA, 22 PAT ont été lauréats pour l'année 2016-2017⁴⁰ et 11 l'ont été pour l'année 2017-2018⁴¹. Certains projets lauréats de l'appel à projet du PNA ont également été reconnus par le Ministère. Le RnPAT dresse la liste, sur son site internet, des PAT reconnus et/ou lauréats des appels à projets du PNA⁴². De plus, de nombreux territoires ont lancé des démarches qui s'apparentent à des « PAT » mais n'ont, pour l'heure, ni été lauréats ni reconnus par le Ministère⁴³. Il est difficile de faire le

³⁷ RNPAT, « Les 4 axes du projet », *rnpat.fr*

³⁸ TERRES EN VILLES, Rapport d'étude, *Projet Alimentaire Territorial : quel accompagnement au niveau régional et national ?*, BOYER A., Juin 2018, p27-28

³⁹ Voir la carte en annexe 2

⁴⁰ Voir la carte en annexe 3

⁴¹ Voir la carte en annexe 4

⁴² Voir [ici](#)

⁴³ Par exemple le Pays des Châteaux, dans la région Centre-Val-de-Loire

bilan du nombre exact de territoires qui entrent dans cette catégorie. Certaines institutions, comme la Direction Régionale de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Nouvelle-Aquitaine, parviennent à dresser un bilan des projets « en émergence ». En effet, lors d’un entretien réalisé au cours de notre stage, une personne travaillant à la DRAAF a déclaré qu’il y aurait « *une cinquantaine de PAT en émergence* » sur son territoire régional. Cependant, nous ne possédons pas de vision nationale des projets de type « PAT » en cours de lancement.

III. « Développement » et « mise en réseau » de PAT : zoom sur leur définition

Pour rappel, notre problématique est la suivante : dans quelle mesure la mise en réseau des projets alimentaires territoriaux est-elle pertinente pour leur développement sur le territoire national ? Il convient donc de définir ce que l’on entend par « développement » et par « mise en réseau » de projets alimentaires territoriaux.

A) « Développement » ou « essaimage » : quelles différences ?

Si les termes « développement » et « essaimage » peuvent sembler proches de sens, ils ne désignent pourtant pas la même notion. Or, ces deux termes sont utilisés lorsque l’on parle de projets alimentaires territoriaux.

En effet, l’Etat s’est fixé l’objectif d’atteindre 500 PAT en 2020⁴⁴, autrement dit « d’essaimer » de telles initiatives sur tout le territoire national. La notion « d’essaimage » renvoie donc au fait de vouloir inciter des territoires qui ne sont pas encore impliqués dans ce type de projet à franchir le pas, à « *mobiliser de nouveaux acteurs prêts à s’inspirer des initiatives de référence* »⁴⁵.

La notion de projet en « développement » est différente, puisqu’elle n’implique pas la volonté d’inciter de nouveaux acteurs à participer à des projets de ce type mais plutôt l’idée d’aider les projets déjà en cours à s’épanouir. Ainsi, un projet « en développement » est déjà plus ou moins dans une phase opérationnelle, c’est-à-dire que, bien souvent, la phase de

⁴⁴ ALIM’AGRI, « Stéphane Le Foll récompense les 47 lauréats de l’appel à projets 2016-2017 », *agriculture.gouv.fr*, 01/03/17

⁴⁵ ROUILLE D’ORFEUIL H., 2018, p214

diagnostic⁴⁶ a été réalisée et qu'une stratégie est en cours de réflexion pour pouvoir mettre en place des actions concrètes sur le territoire.

B) Eclairage sur la notion de mise en réseau

Une autre notion primordiale à définir dans le cadre de ce mémoire est celle de « mise en réseau ». Etymologiquement, le mot « réseau » vient du latin *retis* qui désigne un « ouvrage formé d'un entrelacement de fils »⁴⁷, autrement dit un filet. Le concept de réseau, quant à lui, date du XIXe siècle et a d'abord été utilisé dans le domaine médical puis a évolué vers la « métaphore sociale » avant d'être repris dans l'univers technologique⁴⁸. Aujourd'hui, quatre champs disciplinaires prennent ce concept comme point d'appui, il s'agit des sciences de l'ingénieur, de l'économie, des sciences des organisations et de la sociologie⁴⁹.

A travers notre revue de littérature, nous avons pu repérer différentes définitions de la notion de réseau. De façon très simple, un réseau peut être compris comme un « ensemble formé de lignes ou d'éléments qui communiquent ou qui s'entrecroisent » ou encore d'un « ensemble organisé dont les éléments, dépendant d'un centre, sont répartis en divers points. »⁵⁰ Ces définitions nous permettent de comprendre, de façon globale, ce qu'est un réseau mais sont trop simplistes pour pouvoir être utilisées dans le cadre de ce mémoire. D'autres définitions du concept doivent donc être mobilisées, notamment dans le champ des politiques publiques. Dans ce cadre-là, un réseau est un « mode d'organisation et de relation entre les acteurs pour favoriser les rapports horizontaux reposant sur la diffusion des connaissances et des instruments qui en découlent. »⁵¹ Patrick Le Galès et Mark Thatcher, dans leur ouvrage *Les réseaux de politique publique – débat autour des policy network* partagent globalement la définition ci-dessus puisqu'ils identifient un réseau comme étant « le résultat de la coopération, plus ou moins stable, non hiérarchique, entre des organisations qui se connaissent et se re-connaissent, négocient, échangent des ressources et peuvent partager des normes et des intérêts. »⁵² Dans les deux cas, les auteurs insistent sur le fait qu'un réseau découle d'une relation voire d'une coopération entre plusieurs acteurs et/ou

⁴⁶ D'après l'article L111-2-2 du code rural et de la pêche maritime, un PAT doit être basé sur « un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet ». Voir [ici](#)

⁴⁷ BANTMAN P., « Le concept de réseau », *VST – Vie Sociale et Traitements*, 2004/1, p18

⁴⁸ FERRARY M., PESQUEUX Y., « 1. La légitimité technologique du réseau », *L'organisation en réseau, mythes et réalités*, Presses Universitaires de France, 2004, p29

⁴⁹ Ibid, p31

⁵⁰ DICTIONNAIRE LAROUSSE, « réseau », *larousse.fr*

⁵¹ LE NAOUR G., 2012, p4

⁵² P.LE GALES, M.THATCHER, « Les réseaux d'action publique entre outil passe-partout et théorie de moyenne portée », *Les réseaux de politique publique – débat autour des policy network*, L'Harmattan, 2003, p14

organisations, dans le but de partager des connaissances. Cependant, le sociologue de la santé Pierre Vidal-Naquet va plus loin en estimant qu'un réseau est certes composé « *d'un ensemble de professionnels et/ou de structures* » mais que ceux-ci s'associent dans le but d'apporter une « *réponse [...] à un ou des problèmes précis* »⁵³. Ainsi, d'après lui, la création d'un réseau ne naît pas simplement de la volonté de plusieurs acteurs et/ou structures de partager de la connaissance mais provient également de l'envie de répondre, collectivement, à un problème rencontré.

Dans le cadre de notre étude, et en nous appuyant sur les définitions précédentes, la « mise en réseau » désigne donc le fait, pour des acteurs et/ou des structures, de se rassembler dans le but de résoudre des problèmes précis⁵⁴, à travers, notamment, l'échange et le partage de connaissances.

⁵³ FEDERATION DES MAISONS MEDICALES, Fiche « Savoir travailler en réseau », *maisonmedicale.org*, p1

⁵⁴ En l'occurrence sur les projets alimentaires territoriaux

CHAPITRE 2 : Le développement territorial, facilité par la mise en réseau ?

A présent que les termes du sujet de notre étude sont tous définis, il convient de se plonger dans une analyse plus poussée en ce qui concerne le rapport qu'entretiennent les projets alimentaires territoriaux et la mise en réseau. Il est utile de préciser que nous n'avons pas pu nous appuyer sur de la littérature traitant spécifiquement de cette thématique. En effet, les PAT n'ayant été introduits dans la LAAF que fin 2014, ils sont encore largement inexplorés par le monde de la recherche. Compte tenu du peu de littérature exploitable sur les PAT, nous avons choisi d'élargir notre recherche au développement territorial : comme nous le verrons par la suite, un projet alimentaire territorial s'inscrit tout à fait dans ce cadre. Cependant, il n'existe quasiment pas de littérature sur les apports de la mise en réseau à des projets de développement territorial. De fait, nous allons tenter de croiser la littérature sur le développement territorial et celle sur la mise en réseau, afin d'apporter un éclairage intéressant pour la suite de notre étude.

I. Les spécificités du développement territorial

A) Les caractéristiques du développement territorial

Comme l'indique André Torre, l'emploi de la notion de « développement territorial » est récent car pendant « *longtemps les auteurs lui ont préféré celui de développement local* »⁵⁵. Alors que la notion de développement local insistait sur « *la volonté d'implication des populations et de prise en compte des spécificités locales, allant à l'encontre des politiques décidées par l'Etat* », celle de développement territorial prend davantage en compte le territoire en tant que « *référence à des relations organisées, des groupes ou des populations particulières qui se reconnaissent dans des projets communs.* »⁵⁶ Le territoire serait, en effet, « *le lieu de dynamiques du développement territorial* »⁵⁷ car il permet l'articulation entre les politiques publiques et les initiatives locales. De plus, contrairement au développement local

⁵⁵ TORRE A., « Théorie du développement territorial », *Géographie, économie, société*, 2015/3, p278

⁵⁶ Ibid

⁵⁷ AMBLARD L. et al, « L'action collective dans les territoires. Questions structurantes et fronts de recherche », *Géographie, économie, société*, 2018/2, p230

tel qu'il est défini plus haut, le développement territorial ne s'inscrit pas nécessairement en opposition aux politiques de l'Etat. Ce dernier peut même y contribuer : certaines études récentes ont mis en avant le « rôle de l'Etat et des politiques publiques [...] dans les dynamiques collectives locales. »⁵⁸ Cependant, l'Etat ne serait plus qu'un acteur « parmi d'autres [...] cantonné à une fonction d'animation ou de mobilisation »⁵⁹. En effet, les projets de développement territorial sont portés par une diversité d'acteurs. Selon André Torre, les processus de développement territorial possèdent 3 caractéristiques principales⁶⁰ :

- ils s'étendent à diverses parties prenantes comme les collectivités locales, les services déconcentrés de l'Etat, les organismes consulaires ou encore le monde associatif,
- ils sont basés sur de la coopération et de la construction sociale,
- ils se fondent sur des problématiques de rareté et de concurrence des terres.

Le but global du développement territorial est « d'améliorer le bien-être et éventuellement la richesse des populations ».⁶¹ Cela se traduit par la conduite de projets, souvent innovants⁶², comme par exemple le développement des circuits courts de proximité ou de l'agriculture paysanne qui permettent de rapprocher les producteurs et les consommateurs et ainsi « d'éviter les intermédiaires industriels jugés trop coûteux ou dangereux pour la santé. »⁶³

B) Les PAT, une composante du développement territorial

Le développement territorial, tel qu'il est analysé par André Torre, nous pousse à classer les projets alimentaires territoriaux comme étant des projets concourant au développement d'un territoire. Les 3 caractéristiques des processus de développement territorial exposés au-dessus, peuvent s'appliquer à des projets alimentaires territoriaux. En effet, un PAT est, par essence, multi-partenarial⁶⁴ puisqu'il doit être élaboré avec « l'ensemble des acteurs d'un territoire »⁶⁵. De plus, de même qu'un projet de développement territorial, un PAT doit être élaboré de manière concertée, autrement dit en utilisant des méthodes coopératives. Enfin, les problématiques autour du foncier se retrouvent dans certains PAT.

⁵⁸ AMBLARD L. et al, 2018/2, p230

⁵⁹ GOMEZ A., NAVES P., « Le gouvernement des circuits courts à l'épreuve des territoires : une illustration dans quatre départements », *Revue française de socio-économie*, 2018/1, p262

⁶⁰ TORRE A., 2015, p 279

⁶¹ Ibid, p279

⁶² L'innovation est ici comprise comme « toute nouveauté qui provoque un changement dans les modes de fonctionnement antérieurs »

⁶³ TORRE A., 2015, p 280

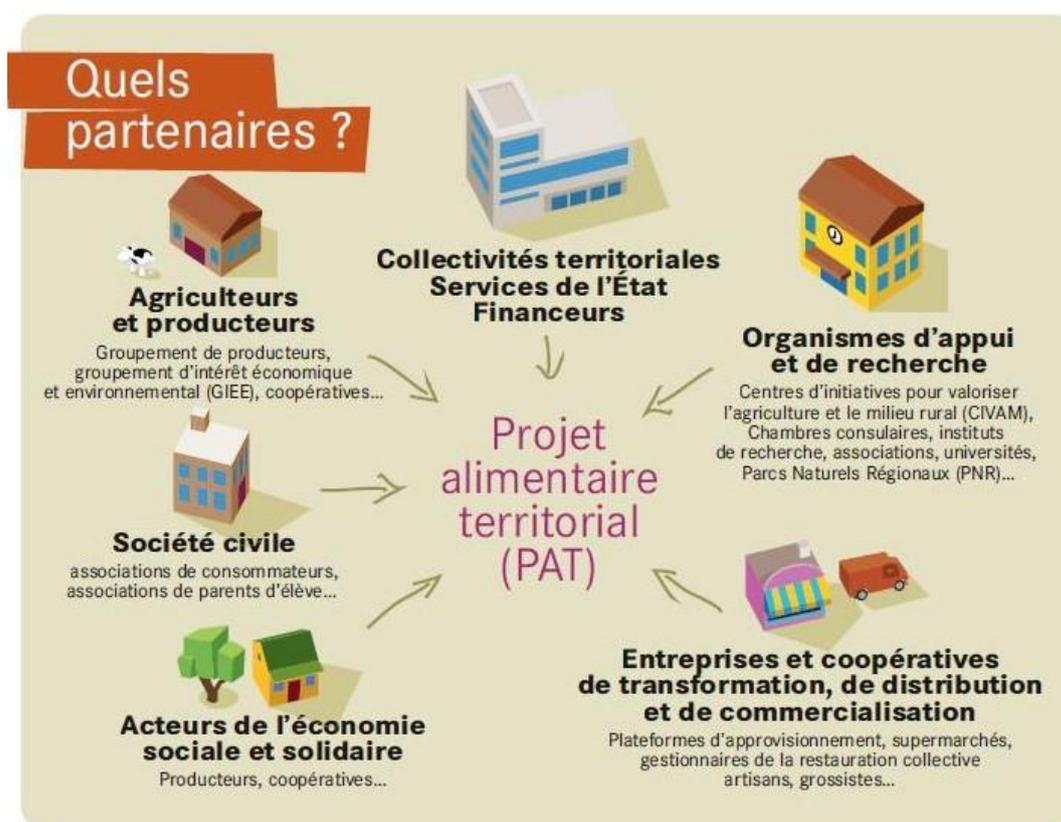
⁶⁴ Voir l'image ci-dessous

⁶⁵ LAAAF, Article 39

C'est notamment ce qui est ressorti d'un entretien mené, dans le cadre de notre stage au sein de Terres en villes, avec une personne travaillant sur le PAT de la commune de Châteauneuf-de-Grasse, dans la région Provence-Alpes-Côte-D'azur : « *Chez nous le problème c'est le foncier. Il faut arriver à trouver, avec les propriétaires, la bonne articulation juridique pour l'exploitation de leur terrain.* »⁶⁶

De plus, comme le précise Jacinthe Bessière, la valorisation de la cuisine, de l'alimentation et de la gastronomie locale « *renvoie à des espaces de projets et de mobilisation participant aux dynamiques de développement des territoires* »⁶⁷. Or, la thématique de l'alimentation est au cœur d'un projet alimentaire territorial. De fait, nous pouvons en conclure qu'un PAT est une composante du développement territorial à part entière.

Les différentes catégories de partenaires d'un PAT⁶⁸ :



⁶⁶ Entretien téléphonique réalisé le 23/04/18

⁶⁷ BESSIERE J., « Chapitre 2 : L'innovation patrimoniale alimentaire : analyse d'un processus au service des territoires », *Innovation et patrimoine alimentaire en espace rural*, Editions Quae, 2012, p37

⁶⁸ ALIM'AGRI, « Comment construire son projet alimentaire territorial ? », *agriculture.gouv.fr*, 08/12/17

II. Apports et limites de la mise en réseau dans la littérature

Après nous être arrêté sur la définition de la mise en réseau dans le chapitre 1, la littérature sur les réseaux nous donne des pistes pour en appréhender les apports et les limites et tenter d'apporter un nouvel éclairage à notre propre étude.

A) Etudier les réseaux ?

En 1992, David Marsh et Roderick A.W Rhodes tentent de créer une typologie des réseaux, afin de mieux les étudier. Ils distinguent 5 catégories de réseaux, allant des réseaux les plus intégrés : les communautés de politiques publiques, aux réseaux les plus lâches : les réseaux sur enjeux. Entre ces deux pôles, les réseaux de professionnels, les réseaux intergouvernementaux et les réseaux de producteurs s'intercalent.⁶⁹ L'intérêt de cette typologie est « *d'offrir un modèle du rôle de l'intermédiation des groupes d'intérêt fondé sur différentes formes de dépendance au pouvoir incarnées dans différents types de réseaux.* »⁷⁰ Cependant, Mark Thatcher soutient que la définition de ces catégories est « *assez pauvre* » et qu'il est difficile, dans la pratique, d'identifier des types de réseaux car « *différentes dimensions appartenant à des types différents peuvent coexister* »⁷¹.

Bien que cela puisse sembler difficile d'étudier les réseaux, plusieurs articles ou ouvrages nous fournissent des éléments clés permettant d'identifier les principaux apports et limites de la mise en réseau.

B) Principaux apports et limites de la mise en réseau

Qu'apporte un réseau à ses membres ? Cette question est directement liée à notre problématique de recherche et mérite donc qu'on s'y attarde. De façon globale, les principaux apports d'un réseau sont « *d'échanger des informations et des expériences, promouvoir des solutions [...] et produire de l'expertise et des connaissances.* »⁷² Faire partie d'un réseau c'est participer à la circulation horizontale des idées, des savoir-faire et des expériences entre

⁶⁹ THATCHER M., « Réseau (policy network) », *Dictionnaire des politiques publiques : 4^e édition précédée d'un nouvel avant-propos*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P), 2014, p571

⁷⁰ Ibid

⁷¹ Ibid, p572

⁷² LE NAOUR G., 2012, p4

membres⁷³. Pour Michel Ferrary et Yvon Pesqueux, le réseau constitue même le « *lieu des savoirs interfirmes* »⁷⁴. Un réseau sert donc principalement à échanger, à faire circuler de l'information, des expériences et des idées, sur un thème commun à tous ses membres. Comme nous l'avons vu dans la partie définition, un réseau se construit en réponse à un problème donné. De fait, un réseau poursuit également le but de trouver des solutions de façon collective et de produire de l'expertise et des connaissances. En ce sens, le RnPAT remplit tous les critères d'un « réseau » puisqu'il permet à ses membres d'échanger, de travailler collectivement pour trouver des réponses à un problème donné et qu'il produit ou coproduit de l'expertise pour ses membres.

Ainsi, comme nous venons de le voir, les apports d'un réseau sont nombreux et la liste n'est pas exhaustive puisque l'on peut identifier d'autres avantages. Comme l'expliquent Francine Labadie et Clotilde Talleu dans un article, « *les membres se décentrent de leurs pratiques quotidiennes, développent leur sens de la curiosité et apprennent à prendre appui sur les ressources d'autrui pour agir.* »⁷⁵ Ainsi, faire partie d'un réseau permettrait de prendre du recul par rapport à son propre travail et de l'enrichir en s'inspirant des expériences des autres. D'après un sondage réalisé dans le cadre d'une étude sur la Fondation des Régions Européennes pour la Recherche, l'Education et la Formation (FREREF), un réseau européen spécialisé dans les domaines de l'éducation et de la jeunesse, 80% des membres du réseau « *indiquent qu'ils sortent de cette expérience de partage et de réflexion collective avec des idées nouvelles et de nouveaux savoir-faire intéressants pour leurs pratiques quotidiennes.* »⁷⁶ Cela vient confirmer l'idée selon laquelle les apports d'un réseau sont extrêmement importants pour ses membres. Dans le cas précis, la grande majorité d'entre eux semblent satisfaits de ce qu'ils peuvent trouver dans leur réseau.

Pour résumer, et d'après la littérature ci-dessus, voici la liste que l'on peut dresser des différents apports de la mise en réseau :

- partager des connaissances, des expériences et des savoir-faire entre membres
- trouver des solutions collectivement
- bénéficier de l'expertise produite par le réseau
- prendre du recul par rapport à son propre projet
- s'inspirer du travail des autres

⁷³ LABADIE F., TALLEU C., « Apprendre mutuellement entre membres d'un même réseau », *Cahiers de l'action*, 2015/1, p54

⁷⁴ FERRARY M., PESQUEUX Y., 2004, p41

⁷⁵ Ibid, p55

⁷⁶ Ibid, p59

Cependant, les réseaux auraient également leurs limites. Ainsi, le concept de réseau pêcherait par « *son caractère descriptif et flou* »⁷⁷. C'est également une posture partagée par d'autres auteurs qui identifient le réseau comme une « *figure floue et quelconque* »⁷⁸. En effet, la notion de « réseau » est parfois utilisée, à tort, comme un « *fourre-tout* »⁷⁹. Il convient donc d'être vigilant sur ce que l'on entend par « réseau ».

Si l'on en croit Gwenola Le Naour, la mise en réseau pourrait également « *revêtir un quelconque pouvoir de contrainte et de décision* »⁸⁰. Si l'auteure n'a pas donné plus d'explications quant à la teneur de ses propos, il est important de mentionner que des jeux de pouvoir peuvent exister à l'intérieur d'un réseau, entre plusieurs acteurs. En effet, au sein d'un réseau, certains « nœuds » peuvent exercer une emprise sur d'autres nœuds. Castells appelle cela le « *pouvoir en réseau* »⁸¹ qui peut se traduire par l'idée de « *créer et de contrôler l'accès aux réseaux* »⁸² et donc à l'information puisque selon lui, à notre époque, le pouvoir repose sur le contrôle de la communication et de l'information. Cette idée est intéressante et vient appuyer ce que nous venons d'exposer plus haut, à savoir qu'un des principaux apports d'un réseau est le fait de pouvoir accéder à de l'information, à des expériences et à de la connaissance.

La revue de littérature que nous venons d'effectuer sur le développement territorial et la mise en réseau nous permet d'avoir une vision plus riche et d'appréhender différentes problématiques qui peuvent se cacher sous ces notions. Ainsi, les projets alimentaires territoriaux s'inscrivent dans un cadre plus large qui est celui du développement territorial. De l'autre côté, l'étude des réseaux semble complexe mais de nombreux articles nous ont donné des pistes pour y parvenir, comme les principaux apports et les principales limites de la mise en réseau. Certains parallèles peuvent être faits entre la littérature et le réseau étudié, le RnPAT, qui peut être considéré comme un « *acteur ayant une position relativement extérieure, ou 'aux côtés des parties prenantes engagées'* » et qui se rend « *utile à la mise en lien des acteurs ou des enjeux* »⁸³.

⁷⁷ LE NAOUR G., 2012, p5

⁷⁸ FERRARY M., PESQUEUX Y., 2004, p30

⁷⁹ FERRARY M., PESQUEUX Y., 2004, p21

⁸⁰ LE NAOUR G., 2012, p5

⁸¹ BOREL S., Et les réseaux sauveront le monde ? Essai sur l'idéologie réticulaire, Le Bord de l'eau, 2014, p39

⁸² Ibid

⁸³ AMBLARD L. et al, 2018/2, p235

CHAPITRE 3 : Choix de cas et méthode

I. Choix de cas : comparaison de six PAT au regard de la mise en réseau

Notre stage s'étant déroulé dans une association portant un projet à l'échelle nationale (le RnPAT), nous avons décidé de réaliser notre étude sur la même échelle. Nous avons choisi de comparer six projets alimentaires territoriaux, dans six régions différentes. La comparaison de ces projets nous permettra de répondre à notre problématique et de tester notre hypothèse. Pour rappel, notre problématique est basée sur le degré de pertinence de la mise en réseau pour développer un projet alimentaire territorial, autrement dit dans quelle mesure la mise en réseau des projets alimentaires territoriaux est-elle pertinente pour leur développement sur le territoire national ? L'hypothèse que nous souhaitons infirmer ou confirmer est que la mise en réseau est certes importante mais qu'elle ne peut se substituer aux financements et/ou à un accompagnement méthodologique pour développer un projet alimentaire territorial.

Un document interne au RnPAT nous a permis d'identifier les projets alimentaires territoriaux membres du RnPAT. En ce qui concerne le choix des PAT non membres du réseau national, nous nous sommes appuyés sur les réponses obtenues à un questionnaire en ligne⁸⁴, réalisé dans le cadre de notre stage et administré aux représentants de l'Etat en Région (DRAAF, DREAL, ARS), des Régions, des réseaux ruraux régionaux et de leurs principaux partenaires. Une des questions posées était la suivante : « *Connaissez-vous des PAT dans votre région ? Si oui, lesquels ?* ». Les réponses obtenues à cette question nous ont permis d'identifier plusieurs PAT non membres du RnPAT et de les choisir selon le nombre d'habitants présents sur leur territoire, afin que cela puisse être comparable avec les PAT membres du RnPAT choisis au préalable.

Notre choix s'est porté sur les territoires suivants : PETR Pays Barrois (Grand Est), Loire-Layon-Aubance (Pays de la Loire), Pays de Brocéliande (Bretagne), Communauté d'agglomérations du Douaisis (Hauts-de-France), Pays des Châteaux (Centre) et Pays de Montbéliard (Bourgogne-Franche-Comté)⁸⁵. Nous avons choisi ces projets alimentaires

⁸⁴ Voir la trame du questionnaire en annexe 5

⁸⁵ Voir la carte en annexe 6

territoriaux selon des critères précis : le nombre d'habitants du territoire et le fait que le PAT soit membre, ou non, du RnPAT. Nous avons donc pu créer des catégories différentes :

- les projets avec un nombre d'habitants compris entre 55 000 et 60 000 habitants,
- les projets avec un nombre d'habitants compris entre 140 000 et 158 000 habitants,
- les projets membres du RnPAT,
- les projets non membres du RnPAT,

Le choix de ces six PAT nous permet de croiser différentes caractéristiques et d'aboutir aux quatre situations de projets alimentaires territoriaux suivantes :

- ceux sur un territoire de moins de 60 000 habitants et membre du RnPAT,
- ceux sur un territoire de la même taille que précédemment mais non membre du RnPAT,
- ceux sur un territoire de plus de 140 000 habitants et membre du RnPAT
- ou encore ceux sur un territoire de la même taille que précédemment mais non membre du réseau national.

II. Méthode

Afin de comparer les six PAT entre eux, au regard de la pertinence de la mise en réseau pour le développement de leur projet, il convient de s'appuyer sur plusieurs critères. Après réflexion, deux critères nous paraissent pertinents. Tout d'abord, nous comparerons les difficultés rencontrées par les porteurs de PAT pour l'émergence et/ou la mise en place de leur projet. Puis, nous nous concentrerons également sur l'évolution du projet, notamment sur la rapidité pour passer d'une phase à une autre. Ces critères seront croisés avec l'appartenance, ou non, au RnPAT.

Afin de tester notre hypothèse, nous nous appuyerons sur les cinq entretiens réalisés avec des porteurs de projet, membres ou non du RnPAT, spécifiquement sur la mise en réseau. Ces entretiens téléphoniques ont été menés dans le cadre de ce mémoire, entre fin juin et début juillet 2018. De plus, nous utiliserons les 40 entretiens réalisés dans le cadre du stage, plus spécifiquement ceux menés avec des porteurs de PAT, qu'ils soient membres ou non du réseau national⁸⁶. En effet, une partie des questions posées concernait la mise en réseau. Enfin, les réponses obtenues au questionnaire en ligne pourront également servir de support

⁸⁶ L'entretien mené avec une personne travaillant au PETER Pays Barrois sera directement exploité puisque ce territoire fait partie de notre échantillon d'étude c'est-à-dire des 6 PAT étudiés

supplémentaire, même si les personnes interrogées ne sont pas des porteurs de PAT mais des structures accompagnatrices.

Il faut noter que pour des raisons évidentes de confidentialité, les personnes interviewées resteront anonymes. Seuls les noms des territoires de projet seront mentionnés.

PARTIE II : LA MISE EN RESEAU A

L'EPREUVE DES PAT

« L'avantage de faire partie d'un réseau c'est qu'on se retrouve, ce sont des moments de convivialité. »⁸⁷

Dans cette deuxième partie, il s'agira de tester notre hypothèse suivante : la mise en réseau est certes importante mais ne peut se substituer aux financements et/ou à un accompagnement méthodologique pour développer un PAT. Afin de la confirmer ou de l'infirmier, nous allons comparer les 6 territoires de projet choisis, au regard de la mise en réseau.

Dans un premier chapitre, chaque PAT sera présenté brièvement puis une analyse en termes de difficultés rencontrées et de l'évolution du projet sera conduite, afin de tester si la présence au sein d'un réseau, en l'occurrence du RnPAT, est pertinente pour développer un projet alimentaire territorial.

Dans un second chapitre, la réflexion sur la mise en réseau des projets alimentaires territoriaux sera approfondie grâce à l'exposition de nouveaux éléments.

⁸⁷ Propos recueillis, dans le cadre du mémoire, lors d'un entretien avec une personne travaillant pour la communauté d'agglomérations du Douaisis, le 04/07/18

CHAPITRE 1 : Six projets alimentaires territoriaux face à la mise en réseau

I. Présentation des projets alimentaires territoriaux étudiés

Le tableau ci-dessous reprend les PAT que nous allons comparer dans le cadre de notre étude et indique leur région, le nom du territoire du projet, le nombre d'habitants ainsi que leur participation (ou non) au Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé (RnPAT). Afin d'avoir une vision claire des projets étudiés, nous allons présenter chacun d'entre eux en utilisant les entretiens réalisés mais également des données récoltées sur internet, pour pallier à certains éléments manquants.

Les principales caractéristiques des six PAT étudiés⁸⁸ :

Région	Territoire du PAT	Nombre d'habitants	Membre du RnPAT
Bourgogne-Franche-Comté	Pays de Montbéliard	140 000	Non
Bretagne	Pays de Brocéliande	57 000	Non
Centre	Pays des Châteaux	150 000	Non
Grand Est	PETR Pays Barrois	60 000	Oui
Hauts de France	Communauté d'agglomérations du Douaisis	158 000	Oui
Pays de la Loire	Loire-Layon-Aubance	55 000	Oui

A) Le Pays de Montbéliard (Bourgogne-Franche-Comté)

Le Pays de Montbéliard Agglomération se situe dans la région Franche-Comté, plus précisément dans le département du Doubs. Il rassemble 72 communes et compte un peu plus

⁸⁸ Tableau créé par Audrey Boyer

de 140 000 habitants. C'est une zone à dominante urbaine⁸⁹.

Le projet alimentaire territorial est issu d'une « *longue réflexion et d'un long partenariat avec la chambre interdépartementale d'agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort* »⁹⁰. En effet, depuis 2010, le Pays contractualise avec la chambre d'agriculture, notamment pour développer les circuits courts sur le territoire. L'idée de créer un véritable « PAT » viendrait de la chambre d'agriculture qui aurait « *chuchoté l'idée de déposer un PAT conjoint* »⁹¹. De fait, après un diagnostic (réalisé par la chambre), le Pays et la chambre ont déposé ensemble un dossier pour candidater à l'appel à projet du PNA 2017-2018. Ils ont été lauréats de cet appel à projet. Actuellement, le PAT est en train d'être lancé officiellement puisque « *l'ensemble des acteurs de la filière agro-alimentaire, de l'agriculture et du territoire* »⁹² ont été réunis le 12 juillet 2018. Un premier comité de pilotage a également eu lieu. Le plan d'actions n'est pas encore totalement défini mais il devrait entrer en vigueur en 2019.

L'ADEME, la chambre d'agriculture la DRAAF sont leurs « *partenaires privilégiés* »⁹³ mais le but est de mener des actions de concertation et d'associer le plus grand nombre. Les principaux objectifs du PAT sont de « *favoriser l'installation agricole, structurer l'approvisionnement local, travailler sur les chaînes de logistique et de transformation, favoriser l'accès à des produits locaux et issus de l'agriculture biologique pour le plus grand nombre* »⁹⁴. Enfin, il faut noter que le PAT du Pays de Montbéliard n'est pas membre du RnPAT.

B) Le Pays de Brocéliande (Bretagne)

Le Pays de Brocéliande se situe dans la région Bretagne et regroupe 43 communes du département d'Ille-et-Vilaine. Il compte un peu plus de 57 000 habitants. C'est une zone à dominante rurale.

C'est à partir de 2010 que plusieurs instances du territoire ont commencé à se questionner sur les produits locaux. Un an plus tard, un diagnostic de territoire a été réalisé et cela a débouché, en 2012, sur l'écriture d'une stratégie « *avec la volonté de toucher tous les acteurs de la filière : les commerçants, les producteurs, les restaurateurs et la population* »

⁸⁹ RNPAT, « PAT de Pays de Montbéliard Agglomération », *rmpat.fr*

⁹⁰ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne du Pays de Montbéliard, dans le cadre du mémoire

⁹¹ Ibid

⁹² Ibid

⁹³ Ibid

⁹⁴ Ibid

locale. »⁹⁵ Dans le même temps, le Pays a répondu à un appel à projet lancé par leur conseil régional et il en a été lauréat, ce qui lui a permis de bénéficier de financements pendant 3 ans. De 2013 à 2016, des actions ont été mises en place, tournées autour de la promotion des produits locaux, notamment auprès de la population. Depuis 2017, le Pays participe à un projet régional, ATLASS, porté par la FRCIVAM et bénéficie, dans ce cadre, d'un accompagnement par le cabinet Terralim. Le PAT est donc dans une phase opérationnelle depuis de nombreuses années. Fin 2017, le Pays a décidé de développer une nouvelle stratégie qui garde « *la dimension visibilité de l'offre et restauration collective* »⁹⁶ et ajoute deux thématiques supplémentaires : la logistique et l'installation de producteurs en vente directe.

Les partenaires du PAT sont les trois chambres consulaires soit la chambre d'agriculture, la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers, l'association Accueil Paysan, l'association Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Forêt de Brocéliande et le pôle Economie Sociale et Solidaire (ESS) du Pays. Le PAT du Pays de Brocéliande n'est pas membre du RnPAT.

C) Le Pays des Châteaux (Centre)

Le Pays des Châteaux est un syndicat mixte situé dans la région Centre. Il regroupe 90 communes, dont 3 intercommunalités⁹⁷ et compte environ 150 000 habitants.

C'est également à partir de 2010⁹⁸ que le Pays a commencé à s'engager « *en faveur de la structuration de filières alimentaires locales et de la promotion des circuits courts* »⁹⁹. La participation au projet GOUTER (GOUvernance alimentaire TERritoriale), porté par l'association International Urban Food Network (IUFN), leur « *a donné envie de candidater au PNA* »¹⁰⁰. En effet, en 2017, la DRAAF de la région Centre a été à l'initiative d'un appel à projet intitulé « Programme National pour l'Alimentation 2017 ». Le Pays a été retenu et a bénéficié d'un financement¹⁰¹.

Actuellement, un diagnostic est en cours.¹⁰² Au début du mois de septembre 2018, les élus vont devoir « *arrêter des choix concernant la stratégie* »¹⁰³. Le PAT va donc bientôt

⁹⁵ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne du Pays de Brocéliande

⁹⁶ Ibid

⁹⁷ Communauté de communes du Grand Chambord, communauté d'agglomérations de Blois et communauté de communes Beauce-Val-de-Loire

⁹⁸ Comme les deux PAT précédents

⁹⁹ PAYS DES CHATEAUX, « Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle du Pays », paysdeschateaux.fr

¹⁰⁰ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne du Pays des Châteaux

¹⁰¹ PAYS DES CHATEAUX, « Programme National pour l'Alimentation 2017 », paysdeschateaux.fr

¹⁰² Elle devrait se terminer fin juillet 2018, d'après les propos recueillis lors d'un entretien avec une personne du Pays des Châteaux

¹⁰³ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne du Pays des Châteaux

entrer dans une phase opérationnelle. Le Pays poursuit le projet de créer un conseil de gouvernance alimentaire locale. Les principaux partenaires sont le conseil régional, la DRAAF et l'IUFN. L'idée est de « *ne fermer des portes à personnes* »¹⁰⁴, y compris à la grande distribution et aux agro-industriels. Le PAT du Pays des Châteaux n'est pas membre du RnPAT.

D) Le PETR Pays Barrois (Grand Est)

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Barrois se situe dans la région Grand Est, dans le département de la Meuse. Il est composé de 101 communes, réparties dans 3 Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et comptabilise environ 60 000 habitants¹⁰⁵. C'est une zone à dominante rurale.

En 2007, le PETR a mis en place un Plan Climat Territorial (PCT) et a également conduit des « *opérations pour favoriser les circuits alimentaires de proximité* »¹⁰⁶. En 2015, il a été à l'initiative d'une réunion entre les différentes personnes qui avaient mises en place des actions autour de l'alimentation afin d'édifier « *un plan d'actions en commun* »¹⁰⁷. Des diagnostics ayant déjà été réalisés auparavant, « *l'élaboration du PAT est venue naturellement.* »¹⁰⁸. Le PAT est donc dans une phase opérationnelle puisque des actions de « *sensibilisation contre le gaspillage alimentaire* » et des travaux sur « *l'optimisation des circuits d'approvisionnement en produits locaux de la restauration collective* »¹⁰⁹ ont été mis en place.

Les principaux partenaires sont la chambre d'agriculture de la Meuse et l'Etablissement Public Local (EPL) Agro de la Meuse. Le PETR Pays Barrois est membre du RnPAT. Il a récemment été reconnu par le Ministère de l'Agriculture¹¹⁰ et peut donc utiliser la marque « PAT ».

¹⁰⁴ Ibid

¹⁰⁵ PAYS BARROIS, « Le Pays Barrois en bref », *paysbarrois.com*

¹⁰⁶ PAYS BARROIS, « 2018/2020, Projet Alimentaire Territorial du Pays Barrois », *paysbarrois.com*

¹⁰⁷ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne du PETR Pays Barrois

¹⁰⁸ Ibid

¹⁰⁹ Ibid

¹¹⁰ PAYS BARROIS, « 2018/2020, Projet Alimentaire Territorial du Pays Barrois », *paysbarrois.com*

E) La communauté d'agglomération du Douaisis (Hauts-de-France)

La communauté d'agglomération du Douaisis se situe dans la région Hauts-de-France. Elle est composée de 35 communes et compte 157 000 habitants environ¹¹¹. C'est une zone à dominante urbaine.

Le projet alimentaire territorial est une « *suite des autres politiques* » menées depuis quelques années. La démarche a été très progressive puisque « *dans un premier temps on était sur les circuits courts, ensuite sur une politique tournée vers l'ensemble des agriculteurs, puis une politique bio qui est une démarche incitative et là, on a décidé d'aller vers les habitants et les consommateurs depuis 2 ans* »¹¹² Le PAT est donc dans une phase opérationnelle. Nous n'avons pas réussi à obtenir les noms des principaux partenaires mais la communauté d'agglomérations se dit « *ouverte à toutes les structures volontaires* »¹¹³.

La communauté d'agglomérations est membre de Terres en villes et membre du RnPAT. Elle a été retenue dans le cadre de l'AAP du PNA pour l'année 2016¹¹⁴. De plus, le PAT a été reconnu par le Ministère de l'Agriculture le 21 septembre 2017.

F) La communauté de communes de Loire-Layon-Aubance (Pays de la Loire)

La communauté de communes de Loire-Layon-Aubance est située dans la région Pays de la Loire. Elle est composée de 31 communes, dont 3 intercommunalités¹¹⁵, et compte environ 57 000 habitants. C'est une zone « *rurale sous influence urbaine* »¹¹⁶.

Pendant de nombreuses années, « *de petits projets ponctuels sur l'organisation de marchés de producteurs* »¹¹⁷ avaient lieu sur le territoire. C'est en 2015 que le territoire et la chambre d'agriculture ont décidé de mettre en place « *une démarche plus transversale* »¹¹⁸, sous forme de PAT. Ce dernier est piloté par la chambre d'agriculture du Maine-et-Loire, ce qui est « *assez spécifique* »¹¹⁹. Le diagnostic a été réalisé en 2017. Le PAT est dans une phase opérationnelle depuis 2018 : « *il y a un plan d'action qui est bien budgétisé* »¹²⁰. Les

¹¹¹ RNPAT, « Projet Alimentaire Territorial du Douaisis », *rnpat.fr*

¹¹² Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne de la communauté d'agglomérations du Douaisis

¹¹³ Ibid

¹¹⁴ RNPAT, « PAT de la CAD », *rnpat.fr*

¹¹⁵ La communauté de Loire-Layon, la communauté de communes des coteaux du Layon et la communauté de communes Loire-Aubance

¹¹⁶ RNPAT, « Banque des PAT et politiques alimentaires », *rnpat.fr*

¹¹⁷ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne de la communauté de communes de Loire-Layon-Aubance

¹¹⁸ Ibid

¹¹⁹ Ibid

¹²⁰ Ibid

principaux partenaires sont les chambres consulaires, le CPIE, différents syndicats agricoles et quelques personnes dans le domaine de la restauration collective.

La communauté de communes est membre du RnPAT, et fait également partie des « territoires témoins » choisis par le réseau national pour prendre du recul par rapport au dispositif PAT¹²¹.

La présentation des six projets alimentaires territoriaux choisis pour notre étude de cas permet de mettre en exergue plusieurs éléments. Tout d'abord, bien que les projets soient répartis dans des régions françaises différentes et que ce ne soit pas la même entité qui les portent, le démarrage est assez similaire : l'intérêt pour la question de l'alimentation et de l'agriculture durable a commencé dans les années 2010 et s'est ancré autour de la promotion des circuits courts. Deuxièmement, en ce qui concerne la phase actuelle du PAT, 4 des projets choisis sont dans une phase opérationnelle depuis plusieurs années, c'est-à-dire que des actions ont déjà été développées, et 2 sont en train d'élaborer leur stratégie qui aboutira sur la mise en place d'actions fin 2018 ou début 2019¹²². De fait, aucun des PAT choisis n'est dans une phase d'émergence. Enfin, parmi les 6 projets, 2 d'entre eux ont été reconnus par le Ministère de l'Agriculture¹²³ et 2 ont été lauréats d'un AAP du PNA¹²⁴.

De fait, les PAT choisis possèdent assez de caractéristiques communes, telles qu'un démarrage du projet similaire et une phase actuelle du projet identique, pour pouvoir les comparer.

II. La mise en réseau, quelle pertinence pour le développement des PAT ?

A présent que les projets ont été globalement présentés, il convient de se plonger dans notre étude de cas afin d'infirmes ou de confirmer notre hypothèse suivante : la mise en réseau est certes importante mais ne peut se substituer aux financements et/ou à un accompagnement méthodologique pour développer un PAT. Pour cela, nous comparerons les difficultés rencontrées par les porteurs de PAT pour l'émergence et/ou la mise en place de leur projet. Nous nous concentrerons également sur l'évolution du projet, notamment sur la

¹²¹ RNPAT, « Territoires témoins », *mpat.fr*

¹²² Il s'agit du Pays de Montbéliard et du Pays des Châteaux

¹²³ PÉTR Pays Barrois et communauté d'agglomérations du Douaisis

¹²⁴ Communauté d'agglomérations du Douaisis et le Pays de Montbéliard

rapidité pour passer d'une phase à une autre. Tout cela sera corrélé à l'implication, ou non, des porteurs de projet dans le RnPAT.

A) Difficultés rencontrées par les porteurs de PAT et présence au sein du RnPAT

Lors des entretiens réalisés avec les porteurs de projet des PAT choisis, nous avons cherché à savoir quelles étaient les difficultés qu'ils avaient pu rencontrer ou qu'ils rencontraient toujours¹²⁵. Comme nous venons de le voir plus haut, les PAT choisis ont tous démarré de la même manière et à la même période. Cependant, les difficultés sont assez différentes selon les territoires. Ainsi, le porteur de projet de la communauté d'agglomérations du Douaisis a indiqué ne pas avoir rencontré de difficultés pour mettre en place le PAT. Les 5 autres porteurs de PAT ont, eux, identifiés un ou plusieurs éléments. Si le Pays de Montbéliard a mentionné les lourdeurs administratives, le Pays des Châteaux est plutôt concerné par la complexité à impliquer tous les acteurs dans leur projet, notamment ceux de la grande distribution et de la filière agro-industrielle. Quant au Pays de Brocéliande, il a estimé qu'il était parfois délicat de faire travailler ensemble des partenaires qui n'en ont pas l'habitude, « *comme les chambres consulaires et les associations par exemple* »¹²⁶.

L'élément intéressant à noter est que dans 3 territoires¹²⁷, soit la moitié d'entre eux, la difficulté principale réside au niveau des financements, qui ne sont pas toujours évidents à trouver et qui peuvent empêcher certaines actions de se mettre en place : « *Il y a certaines actions qui avaient été portées au départ et qui n'ont pas pu être menées à cause de problématiques financières* »¹²⁸.

Si l'on essaie maintenant de croiser les réponses obtenues avec le critère de l'appartenance ou non au RnPAT, on s'aperçoit de la chose suivante : les 3 PAT membres du RnPAT déclarent soit ne pas avoir de difficultés¹²⁹, soit avoir des problèmes à trouver des financements¹³⁰. Or, concernant les 3 autres projets¹³¹, non membres du RnPAT, on s'aperçoit qu'ils ont plutôt des difficultés d'ordre méthodologique telles que sur les formalités administratives, l'habileté à faire travailler ensemble des acteurs qui n'ont pas l'habitude de le

¹²⁵ Voir la trame de l'entretien en annexe 7

¹²⁶ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne du Pays de Brocéliande

¹²⁷ PÉTR Pays Barrois, Pays de Brocéliande, Loire-Layon-Aubance

¹²⁸ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne du PÉTR Pays Barrois

¹²⁹ Communauté d'agglomérations du Douaisis

¹³⁰ PÉTR Pays Barrois, Loire-Layon-Aubance

¹³¹ Le Pays de Brocéliande, le Pays de Montbéliard et le Pays des Châteaux

faire ou encore d'impliquer différents acteurs dans le projet. La question de la recherche des financements est également mentionnée par le Pays de Brocéliande.

De fait, nous pouvons penser que le fait de faire partie du réseau national permet peut-être de pallier à des difficultés méthodologiques. Certes, cela ne résout pas la question des financements, mais aide les porteurs de projet au niveau de la méthode pour développer leur PAT. C'est d'ailleurs ce que l'on constate dans l'analyse des entretiens puisque les porteurs de PAT membres du RnPAT déclarent utiliser les ressources méthodologiques pour permettre à leur projet de se développer : « *Je suis allée chercher des documents [sur le site internet] à des moments précis où j'avais besoin de creuser tel ou tel aspect.* »¹³²

Or, le résultat obtenu dans le cadre de ce mémoire est à nuancer. En effet, sur les 10 autres PAT que nous avons interrogés dans le cadre de notre stage, cette tendance ne ressort pas puisque la majorité des porteurs de projet utilisateurs du RnPAT¹³³ déclare avoir des difficultés d'ordre méthodologique (manque d'expertise, difficultés à monter une équipe projet, problèmes pour impliquer des acteurs dans le projet) alors que les 3 porteurs de PAT non utilisateurs du RnPAT déclare seulement des difficultés d'ordre financière.

De fait, il convient de prendre avec prudence les résultats obtenus dans le cadre de ce mémoire. L'échantillon des projets étudiés étant faible, les résultats n'ont pas vocation à être généralisables. Cela mériterait une étude plus approfondie, avec un panel de PAT beaucoup plus important.

B) Evolution des projets et présence au sein du RnPAT

Il s'agit à présent de tester notre hypothèse en nous appuyant sur le critère de la rapidité d'évolution d'un PAT, selon si le projet est intégré au sein du RnPAT ou non. Comme nous l'avons vu précédemment, tous les projets étudiés ont commencé à la même période, dans les années 2010, et en se basant tous sur la promotion des circuits courts alimentaires. Mais qu'en est-il de l'évolution de leur projet ? Pour le Pays de Montbéliard et le Pays des Châteaux, deux territoires qui ne sont pas membres du RnPAT, le choix de la stratégie à adopter est en cours¹³⁴ et celle-ci va se mettre en place en 2019. Pour tous les autres projets, des actions sont déjà développées depuis quelques années. Or, en combien de temps les projets sont-ils passés

¹³² Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne de Loire-Layon-Aubance

¹³³ 5 sur 7

¹³⁴ A l'heure où nous écrivons ces lignes, fin juillet 2018

de la phase d'émergence à la phase opérationnelle ?

A ce niveau-là, on ne note pas de différences entre les projets membres du RnPAT et ceux qui n'en sont pas membres. Les projets ont mis entre 2 à 3 ans pour passer de la phase d'émergence, c'est-à-dire l'idée de démarrer un tel projet, à la phase opérationnelle, c'est-à-dire à la mise en place d'actions concrètes. De fait, nous ne pouvons pas en conclure que le fait de faire partie du réseau national permet au projet de se développer plus rapidement que ceux qui ne font pas partie d'un tel réseau.

Cependant, comme pour le critère précédent, ces résultats sont également à prendre avec prudence. En effet, il est possible que les porteurs de PAT deviennent membres du réseau une fois lauréat d'un appel à projet du PNA ou une fois reconnu par le Ministère de l'Agriculture. C'est ce que confirme le porteur de projet du Parc Naturel Régional (PNR) du Lubéron : « *On a intégré le réseau quand on a été labellisé PAT.* »¹³⁵. Ainsi, afin de pouvoir confirmer ou d'infirmer l'influence de la mise en réseau sur l'évolution d'un PAT, il aurait fallu savoir à quel moment les projets ont intégrés le RnPAT¹³⁶.

C) Autres réseaux autour de la thématique de l'alimentation durable

Après avoir tenté de tester l'influence de la mise en réseau sur le développement des projets alimentaires territoriaux à travers l'exemple du RnPAT, nous avons remarqué, suite à l'analyse des entretiens, que 2 des 3 PAT identifiés comme « non-membres du RnPAT » sont en réalité impliqués dans d'autres réseaux, plus ou moins formels, autour de la thématique de l'alimentation durable. Il est donc intéressant de présenter les différents réseaux dans lesquels les PAT sont inscrits.

Après avoir été retenu dans le cadre d'un appel à projet régional en 2012, le Pays de Brocéliande a intégré un « *réseau informel des animateurs de PAT* »¹³⁷. Puis, dans le cadre du projet ATLASS, le Pays participe à des échanges avec les autres territoires inscrits dans ce projet. Enfin, le conseil départemental réunit tous les porteurs de PAT du département, une fois par an, pour faire le point sur leurs démarches. De fait, bien que le Pays ne soit pas membre du RnPAT, il est inséré dans différents « réseaux » à une échelle régionale ou infra-régionale qui lui permettent d'échanger avec ses voisins. En région Centre, le Pays des

¹³⁵ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne du PNR du Lubéron, dans le cadre du stage

¹³⁶ Informations dont nous ne disposons pas

¹³⁷ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne du Pays de Brocéliande

Châteaux présente le même scénario : l'association InPACT Centre « *qui travaille sur les PAT à l'échelle régionale* », leur fait régulièrement des « *retours d'expérience de ce qu'il se passe dans les autres territoires* »¹³⁸. C'est d'ailleurs par ce biais que le Pays des Châteaux a entendu parler du RnPAT. Le fait d'être en lien avec cette association leur permet également de rencontrer des porteurs de PAT tels que le Pays Castelroussin ou l'agglomération de Bourges. Enfin, le Pays de Montbéliard n'a pas indiqué faire partie d'un « réseau » mais entretient des contacts avec Besançon pour « *profiter de son expérience* »¹³⁹ en matière de PAT.

Ainsi, et c'est un élément inattendu, les 3 PAT non membres du RnPAT étudiés entretiennent tous des échanges, plus ou moins formels et plus ou moins réguliers, avec des porteurs de projets alimentaires territoriaux de leur région, voire de leur département. Leurs échanges ne dépassent donc pas l'échelon régional. Certains le font dans le cadre d'un véritable réseau mais d'autres échangent simplement de pair à pair. La mise en réseau autour des PAT ne se résume donc pas qu'au RnPAT.

La présente étude de cas a démontré à quel point cela était difficile de mesurer l'impact de la mise en réseau, dans le cas présent de l'implication ou non dans le RnPAT, sur le développement d'un projet alimentaire territorial. Les résultats obtenus ne sont pas concluants et ils ne sauraient être généralisables. Pour l'heure, nous ne pouvons donc pas confirmer notre hypothèse selon laquelle la mise en réseau est certes importante mais ne peut se substituer aux financements et/ou à un accompagnement méthodologique pour développer un PAT.

Pour autant, cela nous a permis de soulever plusieurs points importants notamment sur les types de difficultés rencontrées par les porteurs de PAT ainsi que sur le temps moyen de l'évolution d'un projet pour passer d'une phase d'émergence à une phase opérationnelle. Cette étude de cas nous a également permis de nous rendre compte que tous les porteurs de PAT non-inscrits dans le RnPAT étaient tout de même en lien avec d'autres porteurs de projet, que ce soit par le biais de réseaux plus ou moins formels ou simplement par des échanges ponctuels avec les territoires voisins impliqués dans de telles dynamiques.

Afin d'approfondir notre réflexion sur la mise en réseau et sur sa pertinence pour développer un PAT, de nouveaux points seront présentés dans la partie suivante. Ils découlent

¹³⁸ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne du Pays des Châteaux

¹³⁹ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne du Pays de Montbéliard

de la présente étude de cas mais également d'autres éléments relevés dans le cadre de notre mission de stage et qu'ils nous paraissaient importants de détailler.

CHAPITRE 2 : Approfondir la réflexion sur la mise en réseau et le développement des projets alimentaires territoriaux

Notre étude de cas a démontré que tous les PAT étudiés entretenaient des liens avec d'autres porteurs de projet, que ce soit dans le cadre d'un réseau formalisé ou dans le cadre d'échanges informels. Le besoin d'échanger entre pairs apparaît comme primordial pour développer un projet alimentaire territorial. En effet, dans le cadre de notre stage, le besoin d'échanges a été identifié en 3^e position¹⁴⁰ par les porteurs de PAT eux-mêmes, derrière le besoin de moyens humains et celui de moyens financiers¹⁴¹. Mais quels sont les apports d'un réseau ? Qu'apporte-t-il de plus par rapport à des échanges de types informels ? Y-a-t-il une « bonne échelle » à privilégier pour une mise en réseau autour des projets alimentaires territoriaux ?

En nous appuyant sur notre étude de cas ainsi que sur l'analyse des 40 entretiens¹⁴² et du questionnaire¹⁴³, nous allons développer plusieurs éléments afin d'enrichir notre réflexion sur la mise en réseau et sa pertinence pour développer un projet de développement territorial, à savoir, dans le cas présent, un PAT.

I. Être membre d'un réseau autour des PAT : apports et limites identifiés par les protagonistes

A) Les apports de la mise en réseau autour des PAT

Dans le cadre de notre stage, l'analyse des réponses obtenues au questionnaire en ligne¹⁴⁴ nous a permis de cerner les 3 principaux apports du RnPAT. Il s'agit, par ordre d'importance, de l'échange de pratiques et d'exemples autour des PAT, de la mise en réseau ainsi que d'apports en termes de méthode. Bien que l'échange de pratiques et d'exemples

¹⁴⁰ Par ordre d'occurrences

¹⁴¹ Voir le graphique en annexe 8

¹⁴² Voir la liste des institutions interrogées en annexe 9

¹⁴³ Réalisés dans le cadre de notre stage

¹⁴⁴ Entre février et mars 2018

autour des projets alimentaires territoriaux et la mise en réseau soient fortement liés¹⁴⁵, nous pouvons toutefois noter des subtilités entre les deux. En effet, la mise en réseau crée un cadre afin de permettre à différents acteurs impliqués dans cette thématique et venant de diverses institutions de se rencontrer et d'échanger. L'échanges de pratiques et d'exemples autour des PAT ne serait qu'une des « conséquences » liées à la mise en réseau. Ainsi, les apports du RnPAT identifiés par les personnes interrogées sont similaires à ceux d'autres réseaux. En effet, comme nous l'avons noté dans la partie revue de littérature, faire partie d'un réseau permet avant tout d'échanger des informations, de promouvoir des solutions et de produire de l'expertise. Ces 3 caractéristiques se retrouvent dans les apports du RnPAT, tels qu'ils ont été identifiés par les personnes interrogées.

Ce sont également des éléments qui apparaissent dans les entretiens réalisés avec les six porteurs de PAT choisis. Ceux membres du RnPAT estiment que le réseau, à travers la possibilité des échanges qu'il offre, permet de s'inspirer des autres en appréhendant la « *manière de s'y prendre* »¹⁴⁶. Aller voir ce qu'il se fait ailleurs pour ensuite « *l'adapter* » sur son territoire¹⁴⁷ et ainsi « *développer son propre projet* »¹⁴⁸ : tel est l'apport principal du RnPAT. Les porteurs de projets non membres du RnPAT ne sont pas pour autant à l'écart de toute mise en réseau. Comme nous l'avons vu précédemment, ils sont également impliqués dans des réseaux plus ou moins formels. Ainsi, cela leur permet de s'inspirer des autres, d'éviter de faire des erreurs et donc de « *gagner du temps* »¹⁴⁹. De fait, il semble que les porteurs de PAT, qu'ils soient impliqués dans le RnPAT ou dans d'autres réseaux, identifient les mêmes types d'apports concernant la mise en réseau.

D'autres avantages à la mise en réseau sont mentionnés comme le fait que les échanges soient cadrés et organisés : « *on sait exactement ce qu'on vient y chercher* »¹⁵⁰. De plus, cela crée de véritable « *moments de convivialité* »¹⁵¹ puisque les porteurs de PAT membres du réseau se retrouvent régulièrement lors d'événements organisés dans ce cadre-là. Ce sont donc de véritables atouts, qui ne se retrouvent pas dans des échanges informels entre pairs, puisqu'ils ne sont pas, par essence, organisés.

¹⁴⁵ La mise en réseau permettant sans doute de créer des échanges autour des PAT

¹⁴⁶ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne de Loire-Layon-Aubance

¹⁴⁷ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne de la communauté d'agglomérations du Douaisis

¹⁴⁸ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne du PETR Pays Barrois

¹⁴⁹ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne du Pays de Montbéliard

¹⁵⁰ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne de la communauté d'agglomérations du Douaisis

¹⁵¹ Ibid

B) Les limites de la mise en réseau autour des PAT

Les apports de la mise en réseau autour des PAT sont nombreux et conséquents d'après les principaux intéressés, c'est-à-dire les porteurs de projet. Cependant, ils identifient également des limites. Lors de l'étude réalisée dans le cadre de notre stage, plusieurs personnes ont mentionné un manque d'outils concrets proposés par le RnPAT¹⁵² ainsi qu'un manque de communication¹⁵³ : plusieurs personnes ne semblent pas assez « au courant » de l'actualité du réseau. Ainsi, cela soulève l'idée qu'une mise en réseau efficace passe par une animation continue de celui-ci.

La centralisation du réseau est également un élément qui est ressorti, que ce soit dans les entretiens réalisés dans le cadre du stage ou du mémoire. En effet, plusieurs personnes éprouvent quelques difficultés à se rendre aux événements organisés par le réseau car ces derniers ont majoritairement lieu à Paris : « *La complexité c'est les déplacements. Monter à Paris pour une journée c'est toujours compliqué.* »¹⁵⁴ Certains porteurs de PAT se disent même prêts à accueillir les réunions du RnPAT chez eux : c'est le cas du PNR du Lubéron par exemple, qui aimerait que les réunions « *tournent un petit peu* » sur le territoire national.

De plus, les porteurs de PAT n'ont pas toujours assez de temps à consacrer au réseau : « *parfois on ne peut pas s'engager dans un réseau car les projets qu'on a sont déjà très prenants* »¹⁵⁵. Les porteurs de PAT privilégient le temps passé sur leur territoire : « *entre une grosse réunion sur mon territoire avec des élus et une réunion réseau, le choix est vite fait.* »¹⁵⁶ C'est également le constat que dresse le PAT de Montbéliard, qui n'est pas impliqué, pour l'heure dans un réseau : « *il faudra bien choisir [le réseau] pour ne pas perdre son temps et être sans arrêt sur la route.* »¹⁵⁷

Cela vient renforcer l'idée que la communication au sein d'un réseau est primordiale. En effet, les porteurs de PAT n'ont pas assez de temps pour aller chercher l'information, il faut que l'information arrive directement à eux, notamment par le biais de newsletters régulières envoyées par e-mail¹⁵⁸.

¹⁵² 3 occurrences

¹⁵³ Par 50% des personnes ayant identifié les carences du RnPAT

¹⁵⁴ Propos recueillis lors d'un entretien, réalisé dans le cadre du stage, avec une personne de la métropole Aix-Marseille

¹⁵⁵ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne de Loire-Layon-Aubance

¹⁵⁶ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne de la communauté d'agglomérations du Douaisis

¹⁵⁷ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne du Pays de Montbéliard

¹⁵⁸ Préconisations indiquée dans notre rapport d'étude de stage

Une des autres limites qui a été identifiée est que certains territoires investis dans une démarche PAT ne trouvent pas, au sein du réseau, des PAT comparables aux leurs : « *aujourd'hui, on n'a pas le cas d'un territoire sur lequel on se retrouverait vraiment et qui pourrait avoir des renseignements intéressants pour nous* »¹⁵⁹. Bien que le réseau n'apportera « *jamais une solution toute faite à appliquer sur un territoire* »¹⁶⁰, le fait qu'un PAT ne puisse pas trouver de modèle comparable au sein du réseau constitue une barrière.

II. Les différentes échelles de la mise en réseau des PAT

La mise en réseau offre de nombreux atouts aux porteurs de PAT. Cependant, certains réseaux sont à l'échelle régionale alors que d'autres sont, à l'image du RnPAT, à l'échelle nationale. De fait, y-a-t-il un échelon à privilégier ? Apportent-ils les mêmes éléments ? Qu'en disent les porteurs de PAT ? La section ci-dessous donnera quelques pistes.

L'étude menée dans le cadre du stage s'interrogeait sur le type d'articulation possible entre l'échelon national et l'échelon régional, au regard de la mise en réseau des PAT. De fait, la question de l'échelle a été posée dans les entretiens réalisés. Il en ressort qu'une complémentarité est recherchée entre ces deux échelons, « *y compris de la part des institutions qui portent l'initiative de mettre en place un réseau régional autour des projets alimentaires territoriaux* »¹⁶¹. C'est un élément qui est important à souligner.

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons souhaité aller plus loin en interrogeant la pertinence des deux échelons. Nous avons donc demandé aux porteurs de PAT interrogés quel était, selon eux, l'échelon le plus pertinent pour une mise en réseau et pour quelles raisons. Comme cela pouvait être prévisible, les porteurs de projet membres d'un réseau national plébiscitent plutôt cet échelon-là alors que les porteurs de projet non membres du RnPAT optent plutôt pour l'échelon régional. Le Pays des Châteaux, non membre du RnPAT, fait exception en plébiscitant plutôt une mise en réseau nationale car « *le problème du réseau régional c'est qu'on ne sera pas beaucoup à avoir essuyé les plâtres.* »¹⁶² C'est d'ailleurs l'argument principal des personnes en faveur de l'échelon national : d'après elles, l'échelon national est à privilégier pour une mise en réseau autour des PAT car il offre une plus grande

¹⁵⁹ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne du Pays des Châteaux

¹⁶⁰ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne de Loire-Layon-Aubance

¹⁶¹ TERRES EN VILLES, Rapport d'étude, *Projet Alimentaire Territorial : quel accompagnement au niveau régional et national ?*, BOYER A., Juin 2018, p91

¹⁶² Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne du Pays des Châteaux

diversité d'exemples et donc « *une plus grande richesse* »¹⁶³. De l'autre côté, les porteurs de PAT qui se positionnent en faveur de l'échelon régional estiment qu'il se passe déjà suffisamment de choses dans leur région ou que cela est trop difficile de se déplacer pour assister à des réunions nationales¹⁶⁴.

Si les porteurs de PAT ne sont pas contre l'idée d'avoir un réseau à l'échelle nationale et un autre à l'échelle régionale, il faut qu'ils soient complémentaires. De fait, ils n'attendent pas forcément le même type d'apports selon l'échelon. Ainsi, d'après les porteurs de PAT interrogés dans le cadre de notre mémoire, à l'échelle régionale, « *une aide concrète sur les actions* » est attendue alors que le niveau national est plutôt réservé à des « *échanges d'expériences* »¹⁶⁵. Cette tendance se retrouve également dans l'étude réalisée dans le cadre du stage. Les personnes interrogées ont appréhendé l'échelon national comme une « *instance permettant de collecter et de partager tout type d'information concernant les PAT* » alors que l'échelon régional est plutôt destiné à « *travailler de façon opérationnelle sur les PAT* »¹⁶⁶.

¹⁶³ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne de la communauté d'agglomérations du Douaisis

¹⁶⁴ Cela rejoint une des limites de la mise en réseau, développées plus haut

¹⁶⁵ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne de la communauté d'agglomérations du Douaisis

¹⁶⁶ TERRES EN VILLES, Rapport d'étude, *Projet Alimentaire Territorial : quel accompagnement au niveau régional et national ?*, BOYER A., Juin 2018, p83

CONCLUSION

« Si l'on souhaite une société dans laquelle la nourriture de qualité se démocratise et soit produite localement dans le respect des écosystèmes, une véritable réflexion sur le modèle agricole global est à mener. »¹⁶⁷

Les projets alimentaires territoriaux, créés dans le but de contribuer à la transition agricole et alimentaire, sont par essence en réseau puisqu'ils mettent en relation des acteurs très divers. Or, certains PAT sont également inscrits dans un « méta-réseau » tel que le Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé (RnPAT) par exemple. A travers ce mémoire, nous nous sommes interrogés sur la pertinence de la mise en réseau pour développer les PAT sur le territoire national. Une étude de cas, comparant six PAT différents, nous a permis de tester l'hypothèse selon laquelle la mise en réseau est certes importante mais ne peut se substituer aux financements et/ou à un accompagnement méthodologique pour développer un PAT. Cependant, les résultats n'ont pas été concluants et ne permettent donc pas de la confirmer.

Toutefois, des éléments intéressants sont ressortis de cette étude tels que la correspondance entre les apports de la mise en réseau identifiés par les porteurs de PAT interrogés et ceux appréhendés dans la littérature, ou encore la question de l'échelle la plus pertinente pour une mise en réseau autour des projets alimentaires territoriaux. L'élément primordial à retenir est que tous les porteurs de projet interrogés plébiscitent les échanges entre pairs, que ce soit dans un cadre formel ou non, à une échelle nationale, régionale ou plus locale. Le partage d'expériences leur permet de se nourrir des initiatives des autres, de leur expertise et parfois même de se remotiver pour continuer à développer leur projet sur leur territoire. De fait, un réseau des PAT, en tant que facilitateur d'échanges, peut apparaître comme une opportunité pour des porteurs de projet en quête de partage d'expériences.

¹⁶⁷ ETIENNE E., « Le grand débat sur l'alimentation n'a pas eu lieu », *Esprit*, 2017/12, p32

Si cette étude apporte quelques pistes de réponses quant à la pertinence de la mise en réseau pour développer les projets alimentaires territoriaux, elle soulève également de nouvelles interrogations. En effet, les porteurs de PAT ont fait part de certaines difficultés, notamment autour de la question des financements. La plupart d'entre eux sont en recherche constante de financements et l'appel à projet annuel du PNA ne suffit pas : 316 dossiers ont été déposés pour l'année 2017-2018 et seulement 33 projets sont devenus lauréats, dont seulement 11 dans la catégorie « PAT »¹⁶⁸. De plus, plusieurs porteurs ont déploré le fait que la reconnaissance officielle d'un PAT, par le Ministère de l'Agriculture, n'ouvre pas droit à des financements et n'a de l'impact qu'en « *terme de communication* »¹⁶⁹. De fait, si l'Etat souhaite atteindre son objectif d'essaimer les projets alimentaires territoriaux sur le territoire national et d'arriver à 500 PAT d'ici un an et demi, la question du financement des projets n'est pas à négliger. En effet, suite à l'arrêt des financements de projets agricoles et alimentaires par la région Bretagne, « *les ¾ des territoires ont arrêté leur démarche* »¹⁷⁰. C'est un exemple parmi d'autres qui montre l'importance de trouver des financements pour mener à bien un projet alimentaire territorial¹⁷¹.

Nous l'avons vu, l'objectif ultime des projets alimentaires territoriaux est de contribuer à la transition agricole et alimentaire. Mais, en réalité, quel est le véritable impact environnemental des PAT ? Celui-ci est-il mesurable ? Pour l'heure, aucune étude ne s'est penchée sur cette question. Un rapport de l'APCA, mené dans le cadre du RnPAT, a néanmoins démontré que la majorité des PAT développaient le volet de l'« économie alimentaire » mais pas forcément le volet « environnemental ».¹⁷² Il serait pertinent de pouvoir évaluer la contribution des projets alimentaires territoriaux à la transition agricole et alimentaire, mais les PAT étant nés récemment, cela paraît encore trop tôt pour pouvoir en juger.

En attendant, que faut-il faire pour amplifier la transition agricole et alimentaire ? Si les projets alimentaires territoriaux qui se multiplient sur le territoire français sont une étape considérable, Henri Rouillé d'Orfeuil identifie 5 autres mesures telles que :

- favoriser un changement d'échelle des initiatives,
- soutenir l'essaimage des initiatives,

¹⁶⁸ ALIM'AGRI, « Programme national pour l'alimentation : les lauréats 2017-2018 », *agriculture.gouv.fr*, 16/03/18

¹⁶⁹ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne de Lorient Agglomération, dans le cadre du stage

¹⁷⁰ Propos recueillis lors d'un entretien avec une personne du Pays de Brocéliande

¹⁷¹ Une étude a d'ailleurs été réalisée sur ce sujet par Terres en villes en avril 2018, voir [ici](#)

¹⁷² RnPAT, « La prise en compte et l'articulation des différents champs de l'alimentation dans les projets alimentaires territoriaux », *rnpat.fr*, août 2017, p2

- multiplier les actions de communication à destination des consommateurs,
- faire évoluer une politique publique conventionnelle vers une politique de soutien à la transition alimentaire,
- et construire des systèmes alimentaires locaux à haute valeur pédagogique¹⁷³.

S'il est certain que les politiques publiques peuvent orienter le pays vers une alimentation et une agriculture plus durable, le consommateur a peut-être plus de pouvoir entre ses mains qu'il n'y paraît : « *ne serait-ce que par ses choix de consommation, l'individu dispose de la faculté d'infléchir le système alimentaire mondial vers plus de vertu* »¹⁷⁴.

¹⁷³ ROUILLE D'ORFEUIL H., *Transition agricole et alimentaire : la revanche des territoires*, Ed. Charles Léopold Mayer, 2018, p215

¹⁷⁴ GARNOTEL J., « Conclusions générales », *Au banquet de la nature. Alimentation, agriculture et politiques*, Editions Quae, p 180

BIBLIOGRAPHIE :

Ouvrages :

- BOREL S., *Et les réseaux sauveront le monde ? Essai sur l'idéologie réticulaire*, Le bord de l'eau, 2014, 324 p

- ROUILLE D'ORFEUIL H., *Transition agricole et alimentaire : la revanche des territoires*, Ed. Charles Léopold Mayer, 2018, 250p

- HILM A., *La transition agricole, une autre logique*, Le Réseau Plus et Mieux, 2012, 116p
Disponible sur : https://ag-transition.org/pdf/La-transition-agricole_fr.pdf

Chapitres d'ouvrages :

- BESSIERE J., « Chapitre 2 : L'innovation patrimoniale alimentaire : analyse d'un processus au service des territoires », *Innovation et patrimoine alimentaire en espace rural*, Editions Quae, 2012, p35-48

Disponible sur : <https://www-cairn-info.iepnomade-1.grenet.fr/innovation-et-patrimoine-alimentaire-en-espace-rur--9782759218738-page-35.htm>

- FERRARY M., PESQUEUX Y., « 1. La légitimité technologique du réseau », *L'organisation en réseau, mythes et réalités*, Presses Universitaires de France, 2004, p13-49

Disponible sur : <https://www-cairn-info.iepnomade-1.grenet.fr/l-organisation-en-reseau-mythes-et-realites--9782130542544-page-13.htm>

- GARNOTEL J., « Conclusions générales », *Au banquet de la nature. Alimentation, agriculture et politiques*, Editions Quae, p179-180

Disponible sur : <https://www-cairn-info.au-banquet-de-la-nature--9782759221509-page-179.htm>

- LE GALES P., THATCHER M., « Les réseaux d'action publique entre outil passe-partout et théorie de moyenne portée », *Les réseaux de politique publique – débat autour des policy network*, L'Harmattan, 2003, p13-28

- THATCHER M., « Réseau (policy network) », *Dictionnaire des politiques publiques : 4^e édition précédée d'un nouvel avant-propos*, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P), 2014, p569-576

Disponible sur : <https://www-cairn-info.iepnomade-1.grenet.fr/dictionnaire-des-politiques-publiques--9782724615500-page-569.htm>

Articles de revues :

- AMBLARD L. et al, « L'action collective dans les territoires. Questions structurantes et fronts de recherche », *Géographie, économie, société*, 2018/2, p227-246 [consulté le 24 juillet 2018]

Disponible sur : <https://www-cairn-info.iepnomade-1.grenet.fr/revue-geographie-economie-societe-2018-2-page-227.htm>

- BANTMAN P., « Le concept de réseau », *VST – Vie Sociale et Traitements*, 2004/1, p18-19 [consulté le 24 juillet 2018]

Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2004-1-page-18.htm>

- ETIENNE E., « Le grand débat sur l'alimentation n'a pas eu lieu », *Esprit*, 2017/12, p30-32 [consulté le 04 avril 2018]

Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-esprit-2017-12-page-30.htm?1=1&DocId=465903&hits=1170+1169+42+32+>

- GOMEZ A., NAVES P., « Le gouvernement des circuits courts à l'épreuve des territoires : une illustration dans quatre départements », *Revue française de socio-économie*, 2018/1, p259-277

Disponible sur : <https://www-cairn-info.iepnomade-1.grenet.fr/revue-francaise-de-socio-economie-2018-1-page-259.htm>

- LABADIE F., TALLEU C., « Apprendre mutuellement entre membres d'un même réseau », *Cahiers de l'action*, 2015/1, p53-61

Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-de-l-action-2015-1-page-53.htm>

- LAMINE C., CHIFFOLEAU Y., « Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : dynamiques et défis », *Pour*, 2012/3, N°215-216, p85-92 [consulté le 03 avril 2018]

Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-pour-2012-3-page-85.htm>

- LE NAOUR G., « Réseaux et politiques publiques », *Administration et éducation, revue de l'Association française des acteurs de l'éducation*, 2012, p9-13 [consulté le 06 mai 2018]

Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00833770/document>

- TORRE A., « Théorie du développement territorial », *Géographie, économie, société*, 2015/3, p273-288 [consulté le 10 avril 2018]

Disponible sur : <https://www-cairn-info.iepnomade-1.grenet.fr/revue-geographie-economie-societe-2015-3-page-273.htm>

Rapports :

- MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE, « L'alimentation : un nouvel enjeu de développement durable pour les territoires », *ecologique-solidaire.fr*, 2017, 40p [consulté le 25 mai 2018]

Disponible sur : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20L%27alimentation%20un%20nouvel%20enjeu%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable%20pour%20les%20territoires.pdf>

- OPINIONWAY, « Les français et l'alimentation : présentation des résultats de la vague 2015 », 2015, 18p [consulté le 20 juillet 2018]

Disponible sur : <https://www.ania.net/wp-content/uploads/2015/07/etude-ania-opinionway-les-francais-et-l-alimentation.pdf?x70096>

- TERRES EN VILLES, Rapport d'étude, *Projet Alimentaire Territorial : quel accompagnement au niveau régional et national ?*, BOYER A., Juin 2018, 108p

Articles de journaux et magazines :

- ACTU-ENVIRONNEMENT, « La transition agricole et alimentaire en dix points », *actu-environnement.com*, 04/12/17 [consulté le 21 juillet 2018]

Disponible sur : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/infographie-wwf-egalim-transition-agricole-alimentaire-30180.php4>

- LE MONDE, « Le scandale alimentaire, scénario à répétition du secteur agroalimentaire et de la grande distribution », *lemonde.fr*, 11/08/17 [consulté le 19 juillet 2018]

Disponible sur : https://www.lemonde.fr/planete/article/2017/08/11/le-scandale-alimentaire-scenario-a-repetition-de-l-agroalimentation-mondialisee_5171473_3244.html

Autres sources :

- LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (1), Article 39, *legifrance.gouv.fr* [consulté le 20 juillet 2018]

Disponible sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029573022&categorieLien=id>

- CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME, Article L111-2-2, *legifrance.gouv.fr* [consulté le 24 juillet 2018]

Disponible sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071367&idArticle=LEGIARTI000029581448&dateTexte=&categorieLien=cid>

- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET, « Construire votre projet alimentaire territorial pour rapprocher production locale et consommation locale », *agriculture.gouv.fr*, 2015, 4p [consulté le 20 juillet 2018]

Disponible sur : agriculture.gouv.fr/telecharger/56046?token

Sites web :

- ALIM'AGRI, « Comment construire son projet alimentaire territorial ? », *agriculture.gouv.fr*, 08/12/17 [consulté le 24 juillet 2018]

Disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/comment-construire-son-projet-alimentaire-territorial>

- ALIM'AGRI, « Faire reconnaître un projet alimentaire territorial », *agriculture.gouv.fr*, 09/05/18 [consulté le 21 juillet 2018]

Disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/faire-reconnaitre-un-projet-alimentaire-territorial>

- ALIM'AGRI, « Recensement agricole : 1 producteur sur 5 vend en circuit court », *agriculture.gouv.fr*, 11/01/12 [consulté le 21 juillet 2018]

Disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-1-producteur-sur-5-vend-en-circuit-court>

- ALIM'AGRI, « Reconnaissance des projets alimentaires territoriaux », *agriculture.gouv.fr*, 03/04/17 [consulté le 21 juillet 2018]

Disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/reconnaissance-des-projets-alimentaires-territoriaux-concretisation-du-dispositif-annonce-par>

- ALIM'AGRI, « Stéphane Le Foll récompense les 47 lauréats de l'appel à projets 2016-2017 », *agriculture.gouv.fr*, 01/03/17 [consulté le 23 juillet 2018]

Disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/pna-stephane-le-foll-recompense-les-47-laureats-de-lappel-projets>

- DICTIONNAIRE LAROUSSE, « réseau », *larousse.fr* [consulté le 24 juillet 2018]

Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/r%C3%A9seau/68585>

- EAU, BIO & TERRITOIRES, « Un territoire qui se mange : (dés)équilibres alimentaires territoriaux », *eauetbio.org* [consulté le 22 juillet 2018]

Disponible sur : <http://www.eauetbio.org/dossiers-thematiques/un-territoire-qui-se-mange-desequilibres-alimentaires-territoriaux/>

- ETATS GENEREAUX DE L'ALIMENTATION, « Plateforme citoyenne pour une transition agricole et alimentaire », *egalimentation.gouv.fr*, 2017 [consulté le 21 juillet 2018]

Disponible sur :

<https://www.egalimentation.gouv.fr/profile/plateformecitoyennepourunetransitionagricoleetalimentaire>

- FEDERATION DES MAISONS MEDICALES, Fiche « Savoir travailler en réseau », *maisonmedicale.org*, 2p [consulté le 24 juillet 2018]

Disponible sur : https://www.maisonmedicale.org/docrestreint.api/9197/.../pdf/igb_fiche_.pdf

- PAYS BARROIS, « 2018/2020, Projet Alimentaire Territorial du Pays Barrois », *paysbarrois.com* [consulté le 27 juillet 2018]

Disponible sur : <http://www.paysbarrois.com/uploads/file/2018-2020%20PROJET%20ALIMENTAIRE%20TERRITORIAL%20DU%20PAYS%20BARROIS.pdf>

- PAYS BARROIS, « Le Pays Barrois en bref », *paysbarrois.com* [consulté le 27 juillet 2018]

Disponible sur : <http://www.paysbarrois.com/le-petr-du-pays-barrois/presentation-du-pays/le-pays-barrois-en-bref>

- PAYS DES CHATEAUX, « Programme National pour l'Alimentation 2017 », *paysdeschateaux.fr* [consulté le 27 juillet 2018]

Disponible sur : <https://www.paysdeschateaux.fr/actions-du-pays/projet-alimentaire-territorial/programme-national-pour-l-alimentation-2017/>

- PAYS DES CHATEAUX, « Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle du Pays », *paysdeschateaux.fr* [consulté le 27 juillet 2018]

Disponible sur : <https://www.paysdeschateaux.fr/actions-du-pays/projet-alimentaire-territorial/>

- RNPAT, « Les 4 axes du projet », *rnpat.fr* [consulté le 03 août 2018]

Disponible sur : <http://rnpat.fr/le-projet/les-4-axes-du-projet/axe-1-mettre-en-reseau-les-partenaires-et-autres-acteurs-en-faveur-de-la-co-construction-du-projet-alimentaire-territorial-2015-2018-chef-de-file-tev/>

- RNPAT, « Banque des PAT et politiques alimentaires », *rnpat.fr* [consulté le 22 juillet 2018]

Disponible sur : <http://rnpat.fr/les-projets-alimentaires-territoriaux-pat/banque-des-pat/>

- RNPAT, « Conférence annuelle du RnPAT – lundi 02 juillet : Bienvenue aux nouveaux membres et à la nouvelle équipe de coordination », *rnpat.fr*, 11/07/18 [consulté le 24 juillet 2018]

Disponible sur : <http://rnpat.fr/2018/07/11/conference-annuelle-du-rnpat-lundi-2-juillet-bienvenue-aux-nouveaux-membres-et-a-la-nouvelle-equipe-de-coordination/>

- RNPAT, « Le RnPAT lauréat de l'appel à projet MCDR (2018-2021) », *rnpat.fr*, 20/07/18 [consulté le 22 juillet 2018]

Disponible sur : <http://rnpat.fr/2018/07/20/le-rnpat-laureat-de-lappel-a-projet-mcdr-2018-2021/>

- RNPAT, « PAT de la CAD », *rnpat.fr* [consulté le 27 juillet 2018]

Disponible sur : <http://rnpat.fr/pat/pat-de-cad-leviers-changement-dechelle-developpement-dune-alimentation-locale-saine-durable/>

- RnPAT, « La prise en compte et l'articulation des différents champs de l'alimentation dans les projets alimentaires territoriaux », *rnpat.fr*, août 2017, p2

Disponible sur : http://rnpat.fr/wp-content/uploads/2017/12/RnPAT1.1_ArticChampsPAT4p_2017.pdf

- RNPAT, « Projet Alimentaire Territorial du Douaisis », *rnpat.fr* [consulté le 27 juillet 2018]

Disponible sur : http://rnpat.fr/wp-content/uploads/2017/06/RnPAT1.1_PostDouaisis_2017.pdf

- RNPAT, « PAT de Pays de Montbéliard Agglomération », *rnpat.fr* [consulté le 27 juillet 2018]

Disponible sur : <http://rnpat.fr/pat/pat-de-pays-de-montbeliard-agglomeration/>

- RNPAT, « Présentation du réseau », *rnpat.fr* [consulté le 20 juillet 2018]

Disponible sur : <http://rnpat.fr/le-projet/presentation/>

- RNPAT, « Retours sur le séminaire “Accessibilité sociale, nutrition et santé dans les PAT” du 26 Avril », *rnpat.fr*, 02/05/18 [consulté le 24 juillet 2018]

Disponible sur : <http://rnpat.fr/2018/05/02/retours-sur-le-seminaire-accessibilite-sociale-et-nutrition-sante-dans-les-pat-du-26-avril/>

- RNPAT, « Territoires témoins », *rnpat.fr* [consulté le 27 juillet 2018]

Disponible sur : <http://rnpat.fr/les-projets-alimentaires-territoriaux-pat/territoires-temoins/>

- TERRES EN VILLES, « Présentation », *terresenvilles.org* [consulté le 24 juillet 2018]

Disponible sur : <http://terresenvilles.org/lassociation/presentation/>

Entretiens réalisés avec :

- Un porteur de projet du Pays de Montbéliard
- Un porteur de projet du Pays de Brocéliande
- Un porteur de projet du Pays des Châteaux
- Un porteur de projet du PETR Pays Barrois
- Un porteur de projet de la communauté d’agglomérations du Douaisis
- Un porteur de projet de la communauté de communes de Loire-Layon-Aubance

Table des annexes

Annexe 1 : Le développement des circuits courts	54
Annexe 2 : La carte des PAT reconnus par le Ministère.....	55
Annexe 3 : La carte des PAT lauréats de l'appel à projet du PNA 2016-2017.....	56
Annexe 4 : La carte des PAT lauréats de l'appel à projet du PNA 2017-2018.....	57
Annexe 5 : Trame du questionnaire en ligne, réalisé dans le cadre du stage	58
Annexe 6 : La carte des PAT choisis pour notre étude	61
Annexe 7 : La grille d'entretien (dans le cadre du mémoire).....	62
Annexe 8 : Les besoins des porteurs de PAT, identifiés par eux-mêmes	63
Annexe 9 : Les institutions interrogées dans le cadre du stage	64

ANNEXES

Annexe 1 : Le développement des circuits courts

Un des dix signaux prouvant que la transition agricole et alimentaire a commencé

Source : ACTU-ENVIRONNEMENT, « La transition agricole et alimentaire en dix points », *actu-environnement.com*, 04/12/17

Disponible sur : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/infographie-wwf-egalim-transition-agricole-alimentaire-30180.php4>

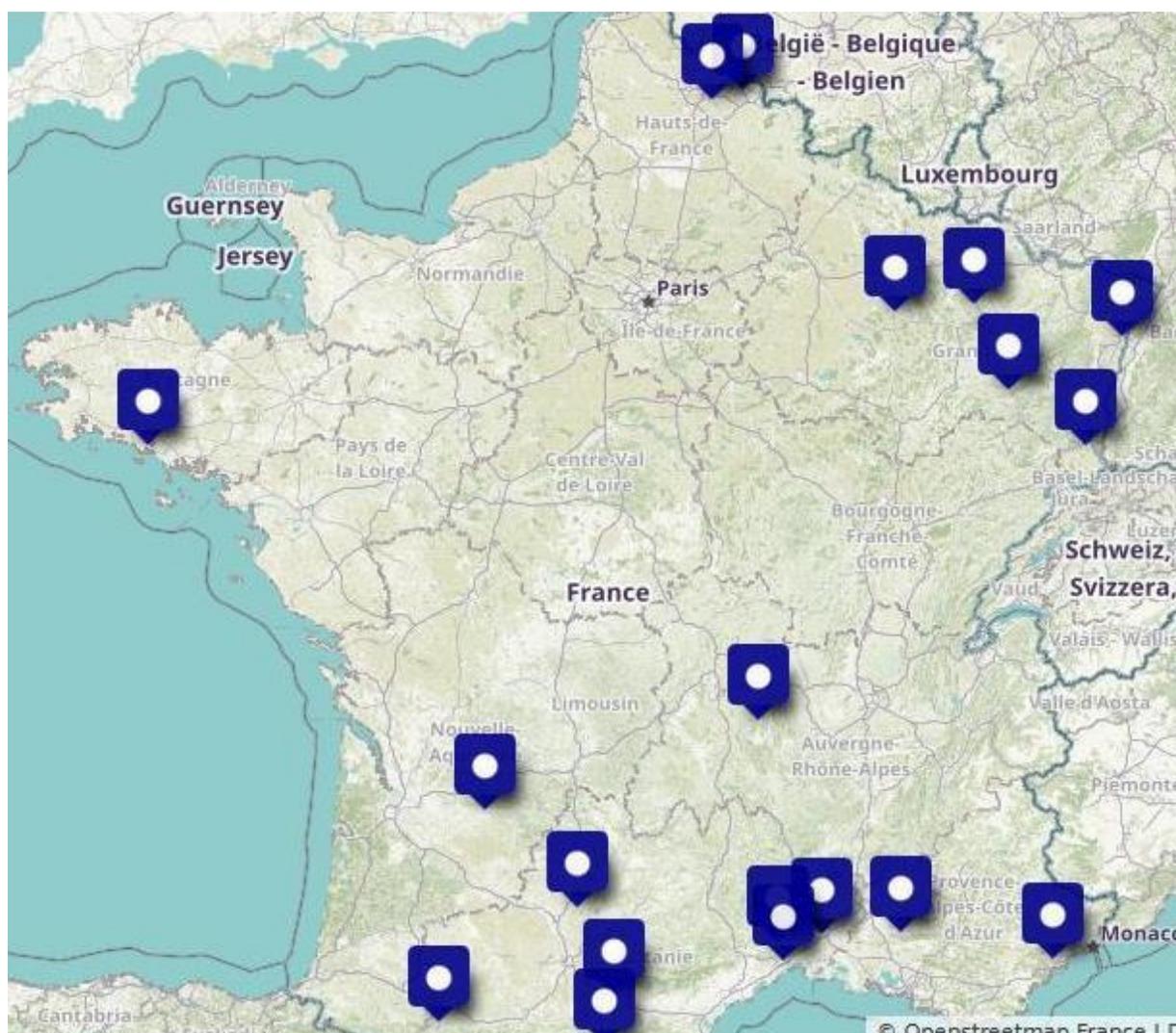


Annexe 2 : La carte des PAT reconnus par le Ministère

La carte des PAT reconnus par le Ministère, à ce jour¹⁷⁵

Source : Carte créée par Audrey Boyer, sur le site *framacarte.org*

Disponible sur : https://framacarte.org/fr/map/carte-sans-nom_28286#



¹⁷⁵ Juillet 2018

Annexe 3 : La carte des PAT lauréats de l'appel à projet du PNA 2016-2017

La carte des 22 PAT lauréats de l'appel à projet du PNA 2016-2017

Source : ALIM'AGRI, « PNA : les 47 lauréats de l'appel à projet 2016-2017 », *agriculture.gouv.fr*, 01/03/17

Disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/pna-les-47-laureats-de-lappel-projet-2016-2017>



Annexe 4 : La carte des PAT lauréats de l'appel à projet du PNA 2017-2018

La carte des 11 PAT lauréats de l'appel à projet du PNA pour l'année 2017-2018

Source : ALIM'AGRI, « Programme national pour l'alimentation : les lauréats 2017-2018 », *agriculture.gouv.fr*, 16/03/18

Disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/programme-national-pour-l'alimentation-les-laureats-2017-2018>



Annexe 5 : Trame du questionnaire en ligne, réalisé dans le cadre du stage

Trame du questionnaire en ligne, administré aux représentants de l'Etat en Région (DRAAF, DREAL, ARS), des Régions, des réseaux ruraux régionaux et de leurs principaux partenaires, dans le cadre de notre stage au sein de Terres en villes, pour le projet RnPAT.

Source : Questionnaire réalisée par Audrey Boyer, en février 2018.

QUESTIONNAIRE EN LIGNE

Projet Alimentaire Territorial : quel accompagnement au niveau régional ?

Chef de file du Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé (RnPAT), Terres en villes propose aux représentants de l'Etat en Région (DRAAF, DREAL, ARS), des Régions, des réseaux ruraux régionaux et de leurs principaux partenaires de prendre quelques minutes pour répondre à un questionnaire.

Celui-ci est administré dans le cadre **d'une étude des dynamiques locales, régionales et nationales en faveur des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)**. Cette étude, conduite par le RnPAT, a pour objectif de mieux cerner les besoins des acteurs des PAT et d'orienter l'évolution du RnPAT et ses relations avec l'échelon régional.

I- IDENTIFICATION

1. Nom, prénom
2. E-mail et/ou numéro de téléphone
3. Dans quelle institution travaillez-vous ?
4. Pour quelle direction et quel service travaillez-vous ?
5. Quelle est votre fonction ?
6. Dans quelle région travaillez-vous ?

II.VOTRE INSTITUTION, VOTRE TRAVAIL ET LES PAT

7. Connaissez-vous les projets alimentaires territoriaux ?
- a. Je n'en ai jamais entendu parler.
 - b. J'en ai une vague idée
 - c. Je sais de quoi il s'agit et je pourrais en parler
 - d. Je connais parfaitement le sujet
8. Pour vous, qu'est-ce qu'un projet alimentaire territorial (PAT) ?
9. Connaissez-vous des PAT dans votre région ? Si oui, pourriez-vous citer quelques exemples ?
10. Quels sont, selon vous, les principaux enjeux de la mise en place d'un PAT dans votre région ?
11. Quelles sont les actions spécifiques de votre institution en faveur des PAT ?
12. Pensez-vous que des actions réalisées dans le cadre de votre travail puissent être intégrées dans un PAT ? Si oui, lesquelles ?
13. Etes-vous déjà intervenu en faveur des PAT ? Si oui, dans quel cadre et pour quoi faire ?

III.VOTRE RESEAU RURAL REGIONAL ET LES PAT

14. Connaissez-vous le réseau rural régional de votre région ?
15. Votre réseau rural régional travaille-t-il sur les PAT ? Si oui, que fait-il ?
16. De quelle manière votre réseau rural régional pourrait-il encore mieux accompagner les porteurs de PAT ? (*plusieurs réponses possibles*)
- a. Mise en réseau
 - b. Accompagnement individuel
 - c. Appuis méthodologiques
 - d. Séminaires à thèmes
 - e. Autre (précisez)
17. Avez-vous connaissance d'autres réseaux en région consacrés à la thématique de l'alimentation durable ? Si oui, citez-les.
18. Votre institution porte-t-elle une initiative de mise en réseau des PAT ? Si oui, laquelle et pour quoi faire ?

IV. LE RNPAT ET VOS ATTENTES

19. Connaissez-vous le Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé (RnPAT) ?
- a. Oui
 - b. Non

20. Utilisez-vous ce réseau et si oui, comment ?
21. D'après vous, quels sont les principaux apports et les principales carences du RnPAT ?
22. Pour le futur, quelles sont vos principales attentes vis-à-vis du réseau national des PAT ?
23. Votre réseau rural régional échange-t-il avec le réseau national ?
- a. Oui
 - b. Non
 - c. Ne sait pas
24. Quelles complémentarités voyez-vous entre le RnPAT et les réseaux ruraux régionaux ?
25. Y-a-t-il des doublons à éviter entre le RnPAT et les réseaux ruraux régionaux ?
26. Ce questionnaire arrivant à sa fin, vous pouvez profiter de cet espace pour nous faire part de vos autres remarques.

Annexe 6 : La carte des PAT choisis pour notre étude

La carte des 6 projets alimentaires territoriaux choisis dans le cadre de notre mémoire

Source : Carte créée par Audrey Boyer, sur le site *framacarte.org*

Disponible sur : https://framacarte.org/fr/map/carte-sans-nom_28520#6/47.850/2.241



Légende :

Yellow square	Territoire de plus de 140 000 habitants et membre du RnPAT
Red square	Territoire de moins de 60 000 habitants et non membre du RnPAT
Dark blue square	Territoire de moins de 60 000 habitants et membre du RnPAT
Green square	Territoire de plus de 140 000 habitants et non membre du RnPAT

Annexe 7 : La grille d'entretien (dans le cadre du mémoire)

La grille d'entretien, réalisée dans le cadre du mémoire, pour interroger 5 porteurs de projets

Source : Créée par Audrey Boyer

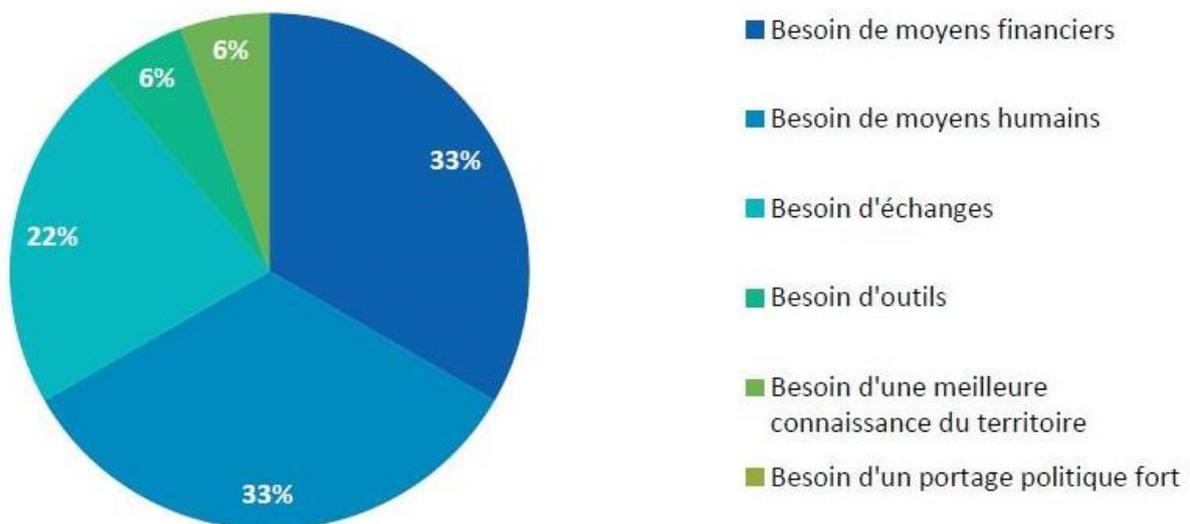
Parties	Questions	Relances
1/ Identification	Pourriez-vous vous présenter s'il vous plaît ?	- Fonction ? - Depuis combien de temps ?
2/ Votre PAT	Pourriez-vous me présenter votre PAT ?	- En quoi est-ce un PAT ? - Quelle phase du PAT (élaboration, mise en place,..) ? - Labellisé ? ou lauréat AAP PNA ? - Quels sont vos partenaires ?
	Avez-vous des difficultés concernant le PAT ?	- Quelles types de difficultés ? - De quoi auriez-vous besoin ? Outils, accompagnement méthodologique, échanges, ... ?
3/ Votre PAT et les autres	Etes-vous en lien avec d'autres porteurs de PAT ?	- Qui sont-ils ? - Dans quel cadre êtes-vous en lien ? - Qu'est-ce que cela vous apporte ?
4/ La mise en réseau	Faites-vous partie d'un réseau organisé autour de la thématique des PAT ou de l'alimentation durable ?	- Si oui, le(s)quel(s) ? - Qu'est-ce que cela vous apporte ? - Quelle utilisation faites-vous du réseau ? - Si non, pour quoi ? - A quelle échelle une mise en réseau des PAT est-elle la plus pertinente/utile (régional, local, national, ..) ? - Limites de la mise en réseau ? - Connaissez-vous le RnPAT ?

Annexe 8 : Les besoins des porteurs de PAT, identifiés par eux-mêmes

Graphique représentant les besoins des porteurs de PAT, identifiés par eux-mêmes, dans le cadre de l'étude réalisée pendant le stage

Source : graphique créé par Audrey Boyer

Les besoins des porteurs de PAT, identifiés par eux-mêmes



Annexe 9 : Les institutions interrogées dans le cadre du stage

Les institutions interrogées dans le cadre du stage, classées par régions

Source : Tableau réalisé par Audrey Boyer

Région	Institution
Bretagne	ADEME Bretagne
	Agro Campus Ouest
	BRUDED
	Chambre régionale d'agriculture
	Conseil départemental du Finistère
	Conseil régional
	CPIE Belle-Ile-en-Mer
	CPIE Morlaix
	DRAAF
	Lorient Agglomération
Centre-Val-de-Loire	CIVAM du Carroir
	Conseil régional
	DRAAF
	Tours Métropole
Grand Est	Chambre régionale d'agriculture
	Citoyens & Territoires
	Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
	DRAAF
	Multipole Sud Lorraine
	PETR Pays Barrois
Martinique	Collectivité territoriale de Martinique (et DAAF)
Nouvelle-Aquitaine	ARS
	Bordeaux Sciences Agro

	Conseil départemental de Charente-Maritime
	Conseil régional
	CREPAQ (x2)
	DRAAF
	DREAL (x2)
	Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine
	Territoire du Grand Bergeracois
Provence-Alpes-Côte-D'azur	Chambre régionale d'agriculture (<i>terrain</i>)
	Commune de Châteauneuf
	Conseil régional (x2)
	Métropole Aix-Marseille (x2) (<i>terrain</i>)
	Parc Naturel Régional du Lubéron (<i>terrain</i>)
	Pays d'Arles
Autres	CGDD
	IUFN
	Un Plus Bio

Table des matières

SOMMAIRE	1
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	2
INTRODUCTION.....	3
PARTIE I : DEFINITIONS ET REVUE DE LITTERATURE.....	6
CHAPITRE 1 : Transition agricole et alimentaire, PAT, RnPAT, mise en réseau : de quoi parle-t-on ?.....	7
I. Transition agricole et alimentaire : une notion qui se répand.....	7
II. Des projets alimentaires territoriaux pour favoriser la transition agricole et alimentaire	8
A) L’instauration des PAT dans la Loi d’Avenir pour l’Agriculture, l’Alimentation et la Forêt (LAAAF).....	8
B) Le Réseau national pour un Projet Alimentaire co-construit et partagé (RnPAT) : au service des porteurs de PAT	10
C) Tour d’horizon des PAT sur le territoire national	12
III. « Développement » et « mise en réseau » de PAT : zoom sur leur définition.....	13
A) « Développement » ou « essaimage » : quelles différences ?	13
B) Eclairage sur la notion de mise en réseau	14
CHAPITRE 2 : Le développement territorial, facilité par la mise en réseau ?	16
I. Les spécificités du développement territorial	16
A) Les caractéristiques du développement territorial.....	16
B) Les PAT, une composante du développement territorial	17
II. Apports et limites de la mise en réseau dans la littérature	19
A) Etudier les réseaux ?	19
B) Principaux apports et limites de la mise en réseau	19
CHAPITRE 3 : Choix de cas et méthode	22
I. Choix de cas : comparaison de six PAT au regard de la mise en réseau.....	22
II. Méthode.....	23
PARTIE II : LA MISE EN RESEAU A L’EPREUVE DES PAT.....	25
CHAPITRE 1 : Six projets alimentaires territoriaux face à la mise en réseau	26

I. Présentation des projets alimentaires territoriaux étudiés	26
A) Le Pays de Montbéliard (Bourgogne-Franche-Comté).....	26
B) Le Pays de Brocéliande (Bretagne)	27
C) Le Pays des Châteaux (Centre)	28
D) Le PETR Pays Barrois (Grand Est).....	29
E) La communauté d’agglomération du Douaisis (Hauts-de-France)	30
F) La communauté de communes de Loire-Layon-Aubance (Pays de la Loire)	30
II. La mise en réseau, quelle pertinence pour le développement des PAT ?	31
A) Difficultés rencontrées par les porteurs de PAT et présence au sein du RnPAT	32
B) Evolution des projets et présence au sein du RnPAT.....	33
C) Autres réseaux autour de la thématique de l’alimentation durable	34
CHAPITRE 2 : Approfondir la réflexion sur la mise en réseau et le développement des projets alimentaires territoriaux.....	37
I. Être membre d’un réseau autour des PAT : apports et limites identifiés par les protagonistes	37
A) Les apports de la mise en réseau autour des PAT.....	37
B) Les limites de la mise en réseau autour des PAT	39
II. Les différentes échelles de la mise en réseau des PAT	40
CONCLUSION	42
BIBLIOGRAPHIE :	45
Table des annexes.....	53
ANNEXES	54
Annexe 1 : Le développement des circuits courts	54
Annexe 2 : La carte des PAT reconnus par le Ministère	55
Annexe 3 : La carte des PAT lauréats de l’appel à projet du PNA 2016-2017	56
Annexe 4 : La carte des PAT lauréats de l’appel à projet du PNA 2017-2018	57
Annexe 5 : Trame du questionnaire en ligne, réalisé dans le cadre du stage	58
Annexe 6 : La carte des PAT choisis pour notre étude	61
Annexe 7 : La grille d’entretien (dans le cadre du mémoire).....	62
Annexe 8 : Les besoins des porteurs de PAT, identifiés par eux-mêmes.....	63
Annexe 9 : Les institutions interrogées dans le cadre du stage	64

Table des matières 66

Suite à la réalisation d'un stage de six mois au sein de l'association Terres en villes, dans le cadre du Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé (RnPAT), nous nous sommes interrogés sur la pertinence de la mise en réseau pour développer les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Les échanges que nous avons eu avec des porteurs de PAT ainsi que des structures accompagnatrices nous ont aiguillé vers la l'hypothèse suivante : la mise en réseau est certes importante mais ne peut se substituer aux financements et/ou à un accompagnement méthodologique pour développer un PAT. Afin de l'infirmier ou de la confirmer, une étude de cas, basé sur la comparaison de six PAT, dont 3 membres du RnPAT et 3 non-membres, dans six régions différentes, a été mené. Au vu des résultats, l'hypothèse ne peut être confirmée. Cependant, des éléments intéressants ressortent de cette étude, notamment sur les apports et les limites que les porteurs de PAT interrogés identifient à la mise en réseau ainsi que sur l'échelle du réseau (nationale, régionale ou locale) à privilégier.

Mots-clés : projet alimentaire territorial, mise en réseau, RnPAT, développement territorial, porteurs de projet, échelle nationale, échelle régionale, financements, accompagnement méthodologique